



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

**28<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 27 septembre 2011, à 9 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser ..... (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Meetarbhan  
(Maurice), Vice-Président, assume la présidence.*

important qu'elle joue dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

*La séance est ouverte à 9 h 10.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hamady Ould Hamady, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République islamique de Mauritanie.

**M. Ould Hamady** (Mauritanie) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de féliciter, dès le début de cette brève déclaration, la République du Soudan du Sud de son admission à l'ONU et de sa participation, pour la première fois, aux travaux de l'Assemblée générale.

Je suis également heureux de féliciter chaleureusement M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser de son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée. Je tiens à exprimer toute la confiance qu'il nous inspire alors qu'il s'attelle avec l'extraordinaire énergie requise à la tâche de renforcer les progrès réalisés à ce jour en matière de paix et de sécurité internationales, en tenant compte de la nécessité de préserver le bien-être, la stabilité et les avancées de notre monde. Je rends hommage à l'efficacité de la diplomatie qatarienne et au rôle

Je rends également hommage aux efforts précieux déployés par le prédécesseur de M. Al-Nasser, M. Joseph Deiss, qui a défendu les principes du dialogue et de la consultation afin de trouver les meilleures solutions possibles aux problèmes internationaux. Je félicite aussi chaleureusement le Secrétaire général Ban Ki-moon, pour sa reconduction à la tête de notre Organisation et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Je salue les efforts gigantesques et constants qu'il déploie pour régler de nombreuses questions, y compris le renforcement de la paix et la sécurité au niveau internationales, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la lutte contre les changements climatiques, et la réduction des risques de famine et de maladies endémiques, ainsi que tous les problèmes qui entravent le bien-être de l'humanité.

La soixante-sixième session de l'Assemblée générale se tient à un moment politique sensible pour notre région. Les soulèvements populaires dans de nombreux pays arabes ont abouti à des révolutions pour la démocratie, la justice, la liberté et des conditions de vie décentes. Mon pays a été l'un des premiers à répondre à ces demandes et aspirations. Ces dernières années, nous avons connu un changement radical passant pacifiquement et avec souplesse d'un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-51671 (F)



Merci de recycler

régime totalitaire qui avait supprimé les libertés et vidé les caisses publiques à un système démocratique et des institutions crédibles qui ont consolidé l'état de droit et garanti les libertés individuelles, collectives et les droits de tous les membres de la société mauritanienne, en se fondant sur la justice et sur la primauté du droit.

Au nombre des mesures prises, on peut citer l'organisation d'élections présidentielles libres, honnêtes et transparentes qui ont été suivies par des observateurs internationaux et ont même été approuvées par leurs opposants. Notre pays a aussi commencé à jouir d'une ouverture politique sincère à tous les niveaux de la société. Il y a quelques jours, nous avons lancé un véritable dialogue politique national, ouvert à tous les partis politiques du pays. En outre, l'espace audiovisuel a été libéré et des autorisations ont été délivrées à 10 stations de radio et de télévision pour qu'elles puissent commencer à émettre dans le proche avenir.

Dans le cadre de la bonne gouvernance, mon pays a mis en œuvre le principe de transparence dans l'administration et le système judiciaire, lequel a par ailleurs été renforcé et est indépendant. Nous avons atteint des niveaux remarquables de croissance grâce à des programmes ambitieux visant à améliorer le niveau de vie de notre population. Ces programmes sont axés avant tout sur les secteurs de la société les plus vulnérables – les citoyens à faibles revenus, ceux vivant dans des quartiers pauvres et dans les zones rurales isolées –, ce qui a permis à mon pays de connaître une situation intérieure stable qui, à son tour, encouragera les efforts de notre diplomatie jeune et efficace.

Nous sommes membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et nous présidons la Commission de bons offices, établie pour réunir les partis adverses en Libye et en Côte d'Ivoire. Nous sommes pleinement convaincus que le dialogue et la médiation sont les meilleurs moyens de résoudre les conflits et de faire face aux crises, ainsi qu'il ressort du thème du débat général de la soixante-sixième session.

Depuis l'élection de S. E. M. Mohamed Ould Abdel Aziz à la présidence, nous nous sommes efforcés de renforcer notre présence au sein des organisations régionales et internationales, y compris de l'Organisation des Nations Unies et des diverses institutions spécialisées des Nations Unies, de l'Union du Maghreb arabe, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine, de l'Organisation de la coopération

islamique et du Mouvement des pays non alignés, pour n'en citer que quelques-unes. Nous avons également adhéré à des groupes régionaux africains et des Caraïbes pour marquer notre appui à leurs systèmes et leurs décisions et dans le cadre de notre stratégie pour élargir notre politique étrangère qui est fondée sur certains principes.

À cet égard, nous renouvelons notre soutien aux efforts déployés pour réformer l'Organisation des Nations Unies et ses différents organes, y compris le Conseil de sécurité. Nous demandons que soit accordée à l'Afrique une représentation permanente, étant donné que c'est le seul continent qui n'ait pas de siège permanent au Conseil de sécurité depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Notre continent compte 1 milliard d'habitants et accueille plus de deux tiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous demandons également un siège permanent pour le Groupe des États arabes, dont la population représente plus de 11 % des habitants de la planète.

Les consultations sur la réforme du Conseil de sécurité durent depuis plusieurs années, et nous préconisons leur poursuite afin de parvenir à mettre en place un cadre global de réforme de l'Organisation des Nations Unies, de ses méthodes de travail et de ses processus décisionnels, soutenu unanimement par les États Membres. À ce sujet, mon pays considère que nous devrions commencer par la composition du Conseil de sécurité, la définition de ses compétences et responsabilités, et les relations institutionnelles entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en vue de garantir l'efficacité de l'Organisation et de refléter correctement, de façon exacte et équilibrée, la volonté de l'ensemble de la communauté internationale.

À ce propos, je rappelle à l'Assemblée que la Mauritanie est candidate à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour l'exercice biennal 2012-2013, pour représenter le Groupe des États d'Afrique. Notre organisation continentale, l'Union africaine a exprimé son appui à notre candidature lors du sommet d'Addis-Abeba, tenu en janvier, et du sommet de Malabo, tenu en juin. Elle soutient aussi notre profond attachement à la mission et aux principes de l'Organisation des Nations Unies et notre volonté sincère de contribuer efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, de jouer un rôle positif au sein du Conseil de sécurité et d'assumer de plus grandes responsabilités en vue d'atteindre les nobles objectifs pour lesquels cette Organisation a été créée.

J'attire l'attention sur le fait que la Mauritanie a adopté une politique de coexistence pacifique et de bon voisinage avec les pays de sa région. Elle n'est partie à aucun conflit et entretient des relations excellentes et amicales avec tous les pays du monde. Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous les États amis et apparentes qui ont soutenu notre candidature.

Nous prenons note avec une profonde satisfaction des efforts titanesques déployés au cours de la soixante-cinquième session, notamment de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse et la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité de les réaliser. Néanmoins, nous constatons avec regret que dans la plupart des États, la situation économique des populations reste très précaire, ce qui n'est guère propice à la réalisation des OMD.

Je rappellerai à cet égard l'augmentation considérable du chômage, particulièrement chez les jeunes, l'accroissement de l'extrême pauvreté, surtout parmi les secteurs les plus vulnérables de la société, de le ralentissement de la croissance du produit intérieur brut, la récession mondiale, la diminution des investissements publics étrangers, particulièrement en Afrique, l'instabilité des prix des produits de base, ce qui a des répercussions dévastatrices sur le pouvoir d'achat de grandes parties de la population dans les pays en développement, la réduction des transferts nets de fonds vers les pays en développement, la baisse des revenus provenant du tourisme, l'augmentation de la mortalité liée à la maternité et des nouveau-nés, et le fardeau croissant de la dette.

Ce dernier problème représente déjà une très lourde charge économique pour les pays en développement, et oblige des États déjà démunis à vider leurs coffres, eu égard en particulier à leurs besoins en infrastructures et en services publics. Étant donné ces conditions, l'économie des pays les moins avancés se heurte à d'énormes obstacles, et ces derniers ont de plus en plus de difficulté à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que nous nous approchons de la date butoir pour la réalisation des OMD, de nombreux pays en développement sont encore loin d'avoir atteint ces objectifs.

Nous demandons aux riches États développés de contribuer, conformément à leurs promesses, au relèvement de ces pays moins avancés, pour qu'ils puissent fournir à leur population des services publics

adéquats et garantir la paix civile, la sécurité et la stabilité, et de renforcer le tissu social de ces pays, ce qui à son tour contribuera à la paix et à la sécurité internationales.

Les maladies non transmissibles sont un autre problème important de santé publique. La propagation de ces maladies a atteint un niveau catastrophique et les taux de mortalité liés à ces maladies sont plus élevés que pour toutes les autres maladies. En outre, leurs effets sur la santé et les secteurs social et économique constituent un obstacle supplémentaire à la réalisation des OMD, en particulier les objectifs 4 et 5 relatifs à la santé maternelle et infantile, qui sont étroitement associés aux maladies non transmissibles. C'est d'autant plus vrai que la malnutrition pendant la grossesse et la petite enfance est à l'origine de l'hypertension et du diabète plus tard.

C'est pourquoi je suis fier d'annoncer que mon pays a su relever le défi posé par ces maladies en mettant en place de vastes infrastructures de santé et en renforçant les ressources humaines disponibles pour s'occuper de ces maladies. Nous avons également construit un hôpital oncologique doté des dernières technologies, un hôpital moderne pour les maladies cardiovasculaires, un centre de traitement du diabète et plus de 50 centres de dialyse. Toutes ces infrastructures ont été construites en très peu de temps, moins de deux ans après l'accession au pouvoir de M. Mohamed Ould Abel Aziz, suite aux élections présidentielles du 18 juillet 2009.

Notre pays suit de près l'évolution de la situation au Sahara occidental. Nous réitérons notre appui aux efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour parvenir à un règlement juste, global et durable bénéficiant de l'appui des deux pays, de manière à renforcer la paix et la sécurité dans la région et à créer un Maghreb arabe ouvert au progrès et au développement, et répondant aux aspirations de ses peuples. Pour mon pays, c'est là un choix stratégique.

J'estime que le conflit israélo-arabe est une source de tensions et une menace à la paix et à la sécurité dans une région sensible et très importante du monde. Mon pays appuie les efforts en vue de l'instauration de la paix, qui permettraient au peuple palestinien de recouvrer tous ses droits et de créer un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale et coexistant dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël.

C'est pourquoi la République islamique de Mauritanie demande à la communauté internationale de reconnaître la Palestine en tant qu'État indépendant et souverain et de faciliter son admission à l'ONU en tant que membre à part entière, conformément à la demande présentée la semaine dernière par le Secrétaire exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. Nous devons être fidèles aux responsabilités historiques de la communauté internationale à l'égard des Palestiniens; garantir la justice, la crédibilité et l'équité en ce qui concerne cette question et assurer le respect des résolutions pertinentes empreintes de légitimité internationale. Nous condamnons le blocus continu de la bande de Gaza et les actes commis par la machine militaire israélienne, qui tue des civils et détruit des installations palestiniennes.

Nous préconisons une action arabe, régionale et internationale concertée pour aider nos frères et sœurs libyens. Nous voulons que les massacres cessent et que soient satisfaites les aspirations légitimes à la réforme et au changement de nos frères libyens, afin de garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur pays. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer le peuple libyen et de répondre à ses besoins dans différents domaines, pour que la phase de transition soit couronnée de succès.

Nous demandons également à la communauté internationale d'intensifier et d'accélérer les interventions internationales face à la situation humanitaire dramatique provoquée par la grave sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique. Il faut venir rapidement en aide aux centaines de milliers de citoyens somaliens qui ont été contraints de devenir des réfugiés et qui vivent dans des conditions de vie et de sécurité tragiques. Malgré nos moyens limités, nous avons fourni pour un million de dollars d'ordre au titre de l'appui aux efforts de l'Union africaine en faveur du peuple somalien.

Depuis de nombreuses années, notre région, le Sahel africain, est le théâtre du développement de réseaux de criminalité organisée qui se livrent au trafic de drogue, d'armes et de munitions, et à la traite d'êtres humains et qui sont à l'origine des flux de migration illégale dans la région, d'enlèvements et d'actes de terrorisme. Ils constituent une véritable menace à la paix et à la stabilité de notre région.

Nous sommes convaincus qu'il existe un lien direct et étroit entre la paix, le développement et la

démocratie. C'est pourquoi nous estimons que la paix et la sécurité sont les conditions préalables de l'instauration du développement et de la démocratie et au renforcement des institutions qui garantissent la primauté du droit. Nous avons adopté des lois, élaboré des plans et pris des mesures pour assurer la paix, la sécurité et la sûreté à nos citoyens et aux ressortissants étrangers qui vivent légalement en Mauritanie. Notre système de sécurité a fait face avec fermeté et courage aux menaces posées par des groupes terroristes criminels à notre sécurité et à celle de nos visiteurs. Nous avons réussi à assurer la paix à l'intérieur de nos frontières et la sécurité aux points de passage, comme tout le monde peut en témoigner. Nous nous employons dans un esprit de compréhension et de coordination avec l'Algérie, le Mali et le Niger à réprimer les activités de ces groupes terroristes criminels et à empêcher leur libre circulation.

La culture de la paix, les idéaux de tolérance entre les nations et les civilisations et le respect de la justice et du droit par les peuples sont les meilleurs moyens de progresser sur la voie de la paix et de la sécurité dans notre monde. Toutefois, lorsque des questions restent en suspens pendant des années; lorsque se creuse l'écart qui sépare les riches des pauvres; lorsque les institutions économiques internationales sont fragiles et faibles; et lorsque la justice, l'équité et l'égalité sont lentes à se mettre en place, les tensions croîtront et l'extrémisme et le terrorisme se propageront. En Mauritanie, nous rejetons le terrorisme sous toutes ses formes, et nous adhérons aux principes pacifiques de l'Islam – des principes de tolérance et de fraternité qui rejettent la violence et l'extrémisme. Nous croyons que la communauté internationale devrait se demander sérieusement pourquoi le terrorisme existe et l'éradiquer vigoureusement.

La communauté internationale doit honorer les engagements pris depuis la création de l'Organisation, mais elle ne pourra le faire que si tous les États et tous les peuples du monde peuvent tirer profit des potentiels et des ressources disponibles et si les efforts de développement dans les pays en développement sont financés afin que les populations puissent vivre dans la dignité, la liberté et l'égalité. C'est la seule façon de réaliser les nobles objectifs que l'Organisation s'est fixée à sa naissance.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Antonella Mularoni, Ministre des affaires étrangères et politiques,

des télécommunications et des transports de la République de Saint-Marin.

**M<sup>me</sup> Mularoni** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je félicite M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Sa longue expérience d'Ambassadeur du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies et sa grande connaissance de l'Organisation seront des ressources très précieuses qui nous aideront à procéder aux réformes nécessaires dans les domaines les plus importants des activités de l'ONU. Ces dernières années, le Qatar a assumé un rôle de médiation considérable dans le monde arabe. La délégation de Saint-Marin coopèrera pleinement avec le travail à accomplir.

Je tiens aussi à remercier très sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son énergie et ses efforts louables, pour l'intérêt constant qu'il manifeste à l'égard de tous les États Membres des Nations Unies et pour sa présence continue et vitale dans toutes les situations politiquement importantes et urgentes partout dans le monde. Sa nomination à un second mandat est importante pour la promotion de la réforme des Nations Unies, garantissant la pleine efficacité de l'Organisation et prévenant toute action visant à décentraliser la gouvernance mondiale.

Je saisis la présente occasion pour exprimer toute ma reconnaissance pour le travail excellent accompli par l'ONU, sous la direction prudente et efficace du Secrétaire général, dans le Soudan du Sud. En mettant fin à la violence et aux atrocités qui ont affligé cette partie de l'Afrique pendant de nombreuses années, l'action de l'ONU a abouti à la déclaration d'indépendance de la République du Soudan du Sud et à son admission dans notre organisation en tant que nouveau Membre en juillet.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'attaque tragique contre le World Trade Center à New York, je voudrais souligner l'importance de lutter efficacement contre le terrorisme et de prendre des mesures pour prévenir la formation et le développement de groupes terroristes. Les décideurs politiques ont pour tâche cruciale de créer des conditions qui ne favorisent pas l'éclosion du terrorisme.

Le thème du débat général cette année, « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », reflète indéniablement les objectifs de la diplomatie et la raison fondamentale

pour laquelle les États ont décidé de coopérer dans le cadre des organes et mécanismes internationaux, sous l'égide de l'ONU. Dans un sens, ce thème est également en corrélation étroite avec le processus de réforme de notre organisation.

Le principe du règlement pacifique des différends entre les États est inscrit dans la Charte des Nations Unies et dans un grand nombre de résolutions de l'Assemblée générale, et la République de Saint-Marin appuie ce principe. En fait, notre pays a toujours tenté de régler les conflits par des moyens pacifiques et a toujours cru dans la force du dialogue, de la démocratie et de la tolérance – des valeurs sur lesquelles repose la coexistence pacifique des peuples. Souhaitant appliquer ce principe dans l'optique du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la République de Saint-Marin appuie le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Cette année, nous avons été les témoins d'un soulèvement populaire en masse sur les places des villes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ce sont des manifestations en faveur de la démocratie et de la liberté, du respect des droits de l'homme et de la justice sociale. Aux premières lignes de cette révolution se tiennent les jeunes des classes moyennes. En dépit de leurs diplômes, ils se retrouvent exclus du marché du travail ou travaillent dans de mauvaises conditions.

L'ampleur extraordinaire de la révolution arabe, qui a pris le monde par surprise, montre qu'il faut procéder à de grands changements politiques et institutionnels, car nos fondations économiques et sociales ont également été modifiées du fait de la mondialisation. Nous ne pouvons pas considérer ce soulèvement populaire spontané avide de liberté, de justice et de démocratie en termes de sécurité seulement. Si l'ONU veut jouer un rôle central dans la gestion de la gouvernance mondiale, elle doit être en mesure d'interpréter le besoin de changement et l'appuyer autant que possible. Saint-Marin croit que l'ONU doit continuer à jouer un rôle moteur dans la gestion de la gouvernance mondiale. La nature profondément démocratique de notre organisation – sa composition universelle et sa légitimité incontestable – ainsi que la richesse et la diversité des cultures et des traditions qui y sont représentées nous permettent d'adopter une approche axée sur l'harmonisation des intérêts de l'ensemble de la communauté internationale et de réaliser un développement humain durable.

La crise économique et financière mondiale, dont les conséquences catastrophiques sont évidentes pour tous, a démontré hélas que nos institutions actuelles sont incapables de réagir vite et bien à de telles crises. Ceci a donc favorisé l'influence croissante de certains groupes informels, tels que le Groupe des Huit et le Groupe des Vingt (G-20), sur la gestion de la gouvernance économique mondiale. Saint-Marin exprime sa reconnaissance envers ces groupes et les remercie du rôle qu'ils ont joué.

Nous croyons cependant qu'il importe de souligner que dans le cadre de leur processus de prise de décisions, qui devrait être plus transparent et plus participatif, il est indispensable qu'ils tiennent compte des intérêts, des préoccupations et des aspirations des États qui ne font pas partie de leur groupe, en particulier les pays en développement. Les actions de ces groupes informels doivent compléter celles de l'ONU. À cette fin, il faudra créer des mécanismes spécifiques pour régler leurs relations avec notre organisation. Nous nous réjouissons de la participation du Secrétaire général aux réunions du G-20 et aux consultations tenues par les présidences tournantes avec l'ONU. Toutefois, nous tenons à souligner l'importance de la transparence dans les relations entre ces groupes informels et le système des Nations Unies, seule Organisation en mesure de prendre des décisions dont la légitimité ne peut être contestée.

La République de Saint-Marin est préoccupé par les conséquences de la crise économique et financière et des autres crises connexes. Le chômage est un problème très grave auxquels tous les pays sans distinction sont confrontés. De plus, dans nombre d'États, le taux de chômage des jeunes est deux fois celui des adultes. Le chômage de longue durée a également augmenté ces dernières années. Nous croyons que l'ONU doit accorder une attention particulière à la question du chômage.

Malheureusement, les retombées négatives de la crise économique et financière mondiale sont encore visibles aujourd'hui. Bien que l'économie internationale ait connu une modeste reprise l'année dernière, nous ne sommes pas encore sortis de la crise de 2008. Et outre le problème du chômage, nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise mondiale de la dette souveraine.

Existe-t-il une bonne recette pour se relever de cette crise? Une politique économique rigoureuse suffira-t-elle? Existence-ils des mesures innovantes qui

permettront de relancer l'économie mondiale? Est-il possible de partager ces mesures, ou sommes-nous face à une grave crise systémique nécessitant que nous analysons plus en profondeur la façon dont fonctionnent nos sociétés et que nous repensons nos modèles de fonctionnement actuels? Je crois que si l'Organisation des Nations Unies s'était concentrée sur ces importantes questions, personne n'aurait remis en cause son rôle de chef de file dans la gouvernance mondiale.

Le sort de nos peuples dépend de plus en plus directement des menaces globales. Il est reconnu aujourd'hui que les menaces que représentent les changements climatiques et la perte de la diversité biologique, les crises économique, financière et de l'emploi, la sécurité alimentaire, la santé publique, le désarmement et la non-prolifération des armes, et la lutte contre le terrorisme sont interdépendantes. Il nous faut donc établir une nouvelle forme de coopération internationale et de multilatéralisme de manière à coordonner nos politiques aux niveaux international, national et régional. Nous sommes tenus de faire que les activités de l'Organisation soient pleinement efficaces en vue de préserver et de renforcer sa valeur fondamentale en tant que point de référence pour la communauté internationale.

L'interdépendance de ces menaces est maintenant plus évidente que jamais auparavant. C'est le cas, par exemple, de l'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire mondiale qui, à son tour, constitue une menace pour la sécurité et la paix, non seulement en Afrique, où il est peut-être possible de constater plus facilement cette relation, mais partout dans le monde. L'insécurité alimentaire alimente des conflits sociaux violents. Les changements climatiques entraînent une réduction de la production alimentaire mondiale, dont les effets les plus destructeurs sont enregistrés en Afrique et en Asie.

Les populations des pays se trouvant dans une situation postconflictuelle, les pays qui dépendent plus directement de l'agriculture ou les pays en développement les plus pauvres, auront plus de difficultés que les autres à faire face à une hausse des prix des produits alimentaires due aux sécheresses et autres catastrophes consécutives aux changements climatiques. Notre pays suit avec une grande préoccupation la crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique. Les populations de la Somalie, du Kenya, de l'Éthiopie et de Djibouti sont victimes d'une grave sécheresse. Il s'agit d'une crise humanitaire touchant

plus de 12 millions de personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants.

La République de Saint-Marin est reconnaissante au Secrétaire général de ses interventions rapides et de grande ampleur au profit des populations touchées. Nous remercions aussi le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds central pour les interventions d'urgence de leur réponse immédiate et de leur importante contribution au règlement de la crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique, et les États Membres de leurs engagements financiers.

Un autre et non moins important effet des changements climatiques est l'élévation du niveau de la mer, qui a un impact sur l'existence même de nombreux États Membres. Ce problème concerne non seulement les petites îles, mais aussi les grandes îles et les pays ayant des littoraux étendus. Ce qui fait qu'un grand nombre d'États Membres de l'ONU sont concernés par ce phénomène.

L'implication, l'interdépendance et les effets des graves menaces globales qui pèsent sur les populations et sur la paix et la sécurité du monde sont de plus en plus évidents. Aux fins de relever ces défis, il nous faut une ONU forte, ainsi qu'une action efficace et coordonnée à tous les niveaux – tant mondial que régional – de nos politiques économiques, environnementales et alimentaires. Ces politiques doivent être conçues de manière à réaliser une croissance économique durable, inclusive et équitable.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le thème de cette année est inévitablement lié à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Cette réforme sera fondamentale pour l'avenir de la stabilité du monde et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle doit rester au centre de tous nos efforts.

La République de Saint-Marin suit avec intérêt le processus de réforme du Conseil de sécurité depuis 1994. À cet égard, elle est reconnaissante à l'Ambassadeur Tanin de la sagesse et l'impartialité avec lesquelles il a présidé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et de ses inlassables efforts pour obtenir un accord politique qui soit le plus large possible. Nous sommes convaincus que les négociations intergouvernementales sont le cadre parfait dans lequel trouver une solution qui traduise les intérêts et les positions de tous les Membres. Il est essentiel de dépasser les positions respectives initiales pour négocier l'accord le plus large possible. La République

de Saint-Marin pense que les cinq questions clefs de la réforme – catégories de membres, veto, représentation régionale, taille d'un Conseil élargi, ses méthodes de travail et sa relation avec l'Assemblée générale – sont étroitement liées les unes aux autres et doivent être examinées dans leur ensemble.

L'autre réforme majeure de l'Organisation des Nations Unies à laquelle mon pays attache une grande importance est le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. La République de Saint-Martin appuie ce processus de réforme et, à cet égard, souhaite remercier la Lituanie et Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir coprésidé cette année le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

La revitalisation de l'Assemblée générale est une réforme politiquement nécessaire et en même temps essentielle pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'une réforme qui devrait impliquer tous les États pour parvenir à un accord basé, une fois encore, sur le plus large consensus politique possible et visant à réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant qu'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le rôle et le leadership de son Président. La réforme doit rendre le travail de l'Assemblée générale plus efficace, éviter les chevauchements de ses activités et améliorer ses relations avec les autres organes de l'ONU. Toutefois, la revitalisation de l'Assemblée générale ne devrait pas concerner ces aspects seulement, aussi importants soient-ils. L'Assemblée devrait devenir l'enceinte capitale où il faut trouver les solutions aux problèmes posés par les menaces globales qui unissent de plus en plus les destinées de nos peuples.

Il existe de nombreux problèmes et thèmes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies concentre son attention, et il est impossible de les traiter tous. Je soulignerai donc certains aspects, peut-être les moins connus mais pas les moins importants.

Environ 15 % de la population mondiale souffre d'un certain type de handicap, alors que 2 à 4 % souffrent de graves handicaps. Depuis l'adoption en 2006 de la Convention sur les droits des personnes handicapées, nous avons observé une claire affirmation des droits des handicapés. Aujourd'hui, la Convention a été ratifiée par plus de 100 pays. La communauté internationale a fait d'importants pas en avant en matière d'égalité et de non-discrimination envers les personnes handicapées, ainsi que vers leur pleine

inclusion et participation à la vie sociale, politique et culturelle des sociétés. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre la Convention, notamment la mise en place de cadres législatifs et de politiques aux niveaux national et international.

La communauté internationale devrait aussi s'occuper de la relation marquée entre handicap et pauvreté et inclure cette question dans les futures stratégies politiques. Une approche analogue est fondamentale dans les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À présent, 80 % des personnes handicapées vivent dans les pays en développement et la plupart vivent en dessous du seuil de pauvreté. En outre, beaucoup d'enfants qui ne fréquentent pas l'école souffrent d'un handicap quelconque. Il faut donc, à l'évidence, adopter des stratégies et des politiques ciblées tenant compte de la situation des enfants handicapés pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel.

Plus de 8 millions d'enfants de moins de 5 ans et 350 000 mères meurent chaque année. Aujourd'hui, 67 millions d'enfants sont toujours non scolarisés et 195 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, qui reste la principale cause de mortalité infantile. Tous les jours, plus de 1 000 nourrissons naissent avec le VIH et près de 5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans sont porteurs du virus.

Les enfants continuent d'être ceux qui souffrent le plus de la violence, des abus et de l'exploitation et qui y sont le plus vulnérables. Actuellement, plus de 200 millions d'enfants, surtout dans les pays en développement, n'ont pas de certificat de naissance. Hélas, la plupart ont à peine accès aux services de base, comme les soins de santé et l'éducation, ou ne jouissent pas de leurs droits. Aussi est-il difficile de les protéger. Cela menace d'entraver sérieusement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La République de Saint-Marin se joint à la communauté internationale s'agissant d'appuyer la résolution 65/1, intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ».

L'égalité de sexes figure à juste titre au premier rang de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Dans beaucoup de pays, la mortalité maternelle atteint des chiffres encore inquiétants, en particulier dans les régions les plus pauvres de la planète. En

outre, ce sont les jeunes, les filles et les femmes qui sont les plus touchés par le VIH. Malheureusement, la traite des femmes et des enfants reste un problème grave. Les femmes et les filles continuent d'être soumises à des pratiques humiliantes, comme le paiement du prix de la mariée, le mariage d'enfants, le rapt et la violence sexuelle, y compris la violence familiale.

La protection des droits des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit continue d'être un autre domaine prioritaire pour les Nations Unies. Les femmes confrontées à de telles situations sont très souvent victimes de violences sexuelles, de viols massifs, de tortures et d'exécutions arbitraires.

La scolarisation et l'éducation sont essentielles pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et favoriser l'autonomisation de celles-ci. Pour améliorer la qualité de l'éducation des femmes et des enfants et leur en faciliter l'accès, il faut leur fournir les outils propres à améliorer leurs conditions de vie économiques et sociales.

J'ai évoqué les groupes de personnes qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles dans un grand nombre de régions du monde et qui représentent une part très importante de la population mondiale. La tâche principale de chaque individu et de chaque État est de soutenir tous les efforts déployés pour les aider à vivre dans des conditions décentes et à se sentir pleinement intégrés dans la société. Leurs progrès seront les nôtres, et leur sourire sera la lumière qui nous permettra d'envisager l'avenir avec optimisme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. K. Shanmugam, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

**M. Shanmugam** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa nomination à l'unanimité pour un second mandat.

J'adresse mes plus chaleureuses félicitations au Soudan du Sud qui est devenu le tout nouveau membre de la famille des Nations Unies. Nous souhaitons au Président Al-Nasser et au Secrétaire général Ban Ki-moon plein succès pour l'année à venir.

Le monde a connu des moments difficiles depuis la crise économique mondiale de 2008. Cette situation a été aggravée par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme qui ont gagné en ampleur et en gravité. Les conséquences de ces événements sont imprévisibles. Les gouvernements doivent relever un défi : relancer la croissance et créer des emplois pour les citoyens, alors même que la reprise économique mondiale déjà incertaine est menacée par la grave crise budgétaire et de la dette aux États-Unis et dans la zone euro. Les craintes de récession à double creux subsistent.

D'autres défis mondiaux importants exigent une attention sérieuse ainsi que des ressources. Ce sont notamment les problèmes à long terme comme le développement durable, les changements climatiques et la sécurité de l'eau. Il y a aussi des préoccupations immédiates telles que garantir la sécurité alimentaire, créer des emplois et rendre nos villes plus vivables. Il s'agit de questions qui nécessitent une action conjointe urgente de la communauté internationale.

Le mois prochain, le monde comptera 7 milliards de personnes qu'il faudra nourrir et vêtir et auxquelles il faudra procurer un emploi véritable, ce qui est un rappel brutal de l'ampleur de notre tâche. L'ONU doit jouer un rôle important dans les efforts pour relever ces défis. Tout d'abord, l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce peuvent contribuer à faire en sorte que le cadre économique mondial demeure favorable à la croissance face à la tourmente de l'instabilité économique.

Nous entrons dans une mauvaise passe, compte tenu du ralentissement de la croissance dans l'ensemble des principaux marchés, et de l'absence de garantie d'une reprise rapide. Dans le même temps, nous constatons une montée inquiétante des sentiments protectionnistes. Selon un rapport récent de l'Organisation mondiale du commerce, les pays du Groupe des Vingt (G-20) ont pris 122 nouvelles mesures commerciales restrictives entre 2010 et avril 2011. Trop de pays se concentrent davantage sur des problèmes politiques intérieurs que sur la mise en œuvre de leurs engagements multilatéraux et l'adoption de mesures concertées au niveau mondial. C'est pourquoi les perspectives d'une percée dans le Cycle de négociations de Doha pour le développement sont toujours aussi minces.

En tant qu'institution multilatérale mondiale de premier plan, l'ONU devrait adopter une position ferme, s'engager d'une seule voix contre les mesures commerciales restrictives et continuer de promouvoir le libre-échange. La lutte collective contre les pressions protectionnistes est importante pour assurer la viabilité à long terme de nos économies. La philosophie de l'enrichissement mutuel qui imprègne la Charte des Nations Unies doit remplacer les stratégies de survie à courte vue afin que nous puissions véritablement emprunter la voie de la durabilité. Ne serait-ce qu'en raison du nombre de ses membres et de ses fonctions, l'ONU aura besoin de temps pour parvenir à un consensus et pour prendre des décisions. Cela laisse la porte ouverte à la coordination ponctuelle de petits groupes informels, en particulier durant les périodes critiques comme celle de l'automne 2008. Les petits groupes régionaux comme le G-20 et le Groupe des Huit, susceptibles d'être plus efficaces et plus dynamiques sur le plan décisionnel, peuvent jouer un rôle.

Un certain degré de fluidité est normal dans la gouvernance mondiale pendant un certain temps, et est même nécessaire pour s'attaquer aux problèmes mondiaux de plus en plus complexes et variés. Mais au final, il faut établir un équilibre entre efficacité et légitimité authentique. Le G-20 représente plus de 80 % du commerce mondial et du produit intérieur brut de la planète, pourtant la majorité des pays et un nombre important d'individus ne font pas partie de ce groupe. L'ONU a la possibilité de jouer un rôle significatif en veillant à ce que tous les groupements prennent en compte et promeuvent l'intérêt de tous. L'ONU doit aussi agir en collaboration avec ces groupes en les considérant comme des éléments complémentaires du système international, et non comme des concurrents s'excluant mutuellement.

L'ONU a en outre un rôle important à jouer dans l'action à mener pour s'attaquer à deux autres défis – la sécurité alimentaire et l'eau, qui sont les deux faces d'une même médaille. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a signalé une flambée des prix alimentaires internationaux passés à des niveaux jamais vus depuis des décennies. Et selon la Banque mondiale, en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires, 44 millions de personnes connaissent la faim et l'extrême pauvreté depuis juin 2010. La crise alimentaire qui sévit dans la corne de l'Afrique n'est qu'un aspect de cette situation catastrophique.

Le problème de la sécurité de l'eau est tout aussi grave. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a signalé que près du tiers de la population mondiale vit dans des pays soumis à un stress hydrique modéré à élevé, aux effets démesurés sur les pauvres. Compte tenu des prévisions actuelles de croissance de la population mondiale, la tâche consistant à fournir de l'eau pour assurer la survie humaine va devenir de plus en plus difficile, et la compétition croissante pour l'accès à cette ressource rare mais vitale risque de provoquer de l'instabilité et des conflits à l'intérieur des États et entre eux.

L'ONU s'investit beaucoup dans ces deux domaines afin de promouvoir de manière proactive la collaboration entre les États Membres. Le PNUE examine sérieusement la question de l'eau depuis longtemps, en partenariat avec les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations. Pour l'avenir, l'ONU peut encore faire davantage pour renforcer les synergies entre technologies, action gouvernementale et capacités dans ce domaine. À cet égard, des manifestations comme la Semaine mondiale de l'eau qui a lieu à Stockholm chaque année viennent immédiatement à l'esprit du public lorsque l'on parle de défense de l'eau.

De même, depuis 2008, Singapour organise la Semaine internationale de l'eau de Singapour, qui rassemble des décideurs, des dirigeants d'entreprises, des experts et des professionnels du monde entier pour examiner les problèmes, exposer les nouvelles technologies, découvrir des possibilités d'action et célébrer les progrès accomplis dans le domaine de l'eau. À Singapour, nous avons toujours considéré l'eau comme une ressource stratégique. Nous avons investi des ressources considérables dans la recherche et les essais de nouvelles technologies. Nous serions heureux de faire part de notre expérience.

Je suis certain que l'on compte également de nombreux autres succès dans des pays qui ont adopté des technologies modernes et des politiques saines afin de remédier à l'insécurité de leur approvisionnement en eau. C'est pourquoi Singapour se réjouit d'être membre du Groupe vert, un groupement informel créé à l'initiative de la Slovaquie, dont les membres discutent des moyens d'accroître leur expérience collective en matière de gestion de l'eau. Ce modèle peut être reproduit par l'ONU afin que davantage d'États Membres participent à ce type d'action.

Nous avons également besoin d'examiner les processus, les procédures et le leadership au sein de l'ONU. L'efficacité de nos réponses peut et devrait être revue et améliorée. À l'heure actuelle, il existe un décalage entre la prolifération de résolutions, dont nous débattons année après année, et les réalités actuelles. Il faut absolument mieux coordonner l'action entre New York et le terrain. Le travail considérable réalisé avec succès sur le terrain par de nombreux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, tels que les travailleurs humanitaires et les agents de services d'assistance, doit mieux correspondre à ce que les États Membres font au Siège.

Bien que les processus en place soient importants, ils ne devraient pas entraver les idées et les solutions novatrices. Par exemple, nous devrions fixer des échéances précises et des objectifs spécifiques pour certaines résolutions, et en supprimer d'autres. Nous devons nous concentrer sur ce qui doit être fait, par qui et quand. Ainsi, nous pourrions nous fixer des objectifs précis et réellement appliquer les mesures prises. Cela peut sembler être un petit changement dans les procédures mais, pour reprendre une expression consacrée, parfois de petites choses peuvent faire une grande différence.

L'autre solution possible serait de laisser d'autres groupements se charger de définir la nouvelle gouvernance mondiale, qui serait inévitablement moins représentative. Cela entraînerait une plus grande marginalisation des petits États et des États fragiles. L'ONU doit trouver des moyens de travailler avec des groupes restreints en tant qu'éléments complémentaires du système international. C'est ce que le Groupe sur la gouvernance mondiale a tenté de réaliser.

Pour servir d'intermédiaire entre l'ONU et le Groupe des Vingt (G-20), le Groupe sur la gouvernance mondiale propose des idées en vue de renforcer la coopération du G-20 avec l'ONU. Le Groupe sur la gouvernance mondiale axe ses efforts sur des domaines dans lesquels une coopération est en cours ou pourrait être mise en place, tels le développement, l'élimination des facteurs d'insécurité alimentaire et la promotion de la croissance des villes où il fait bon vivre. Il a aussi appelé à l'adoption d'une démarche globale pour s'attaquer aux facteurs liés à l'insécurité alimentaire et à l'instabilité des prix des produits alimentaires. Cet appel vise notamment à s'engager de nouveau politiquement en faveur d'un système commercial multilatéral qui soit universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable dans le cadre

de l'Organisation mondiale du commerce. Cela est selon nous indispensable pour garantir la sécurité alimentaire.

L'ONU reste la seule organisation internationale véritablement universelle. Elle est irremplaçable. L'augmentation constante du nombre d'États Membres, de 51 à sa création en 1945 à 193 aujourd'hui, illustre à quel point l'appartenance à l'ONU est importante pour les États.

L'ONU occupe une place unique qui lui permet d'influer sur notre avenir commun. Néanmoins, nous ne devons pas penser que cette position est à jamais acquise, car la capacité de l'Organisation d'avoir un impact sur les problèmes mondiaux dépend en fin de compte des décisions que nous prenons en tant qu'États Membres de l'ONU.

Il y a 65 ans, après les dévastations de la Deuxième Guerre mondiale, nous sommes parvenus à un consensus s'appuyant sur l'idée d'une citoyenneté mondiale sans exclusive, illustrée par la création d'un ensemble d'institutions, de pratiques et de normes internationales, la Charte des Nations Unies en tête.

La mondialisation et l'intégration économique ont depuis redéfini la gouvernance mondiale et la prise de décisions. Il faut que l'ONU adapte ses pratiques à ce nouveau contexte. Mais, pour l'essentiel, ses valeurs ne changent pas : le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement, des droits de l'homme et du respect de l'état de droit.

C'est à nous, les États Membres, qu'il incombe de mobiliser la volonté politique nécessaire pour laisser de côté les intérêts nationaux limités, agir pour le bien de tous et assurer le bien-être des générations futures.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sergei Martynov, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

**M. Martynov** (Bélarus) (*parle en russe*) : Ces dernières années, beaucoup a été dit de cette tribune au sujet de la gouvernance mondiale. Pourtant, nous avons de plus en plus le sentiment que le chaos va inéluctablement régner dans le monde. De fait, les crises mondiales se succèdent à intervalles rapprochés. Le droit international est bafoué de manière éhontée. Les inégalités et la pauvreté augmentent et, surtout,

une partie de plus en plus grande de la population mondiale est exposée à des souffrances.

C'est le résultat logique de l'absence de système et d'ordre dans le monde. Il y a 20 ans, la communauté internationale a eu une occasion unique de redéfinir son système suite à la fin d'une confrontation historique qui lui a donné l'opportunité d'élaborer une stratégie globale pour assurer un développement mondial stable dans l'avenir. Nous avons laissé passer cette occasion, d'abord parce que l'égoïsme et le triomphalisme l'ont emporté sur le bon sens dans l'esprit des soi-disant vainqueurs.

À cause de l'absence de vision commune, il est devenu impossible de mener une action concertée efficace. En conséquence, la communauté internationale se contente aujourd'hui de répondre à des problèmes mondiaux de plus en plus importants, sans avoir recours à des instruments qui auraient pu prévenir leur apparition. Cette situation persistera à moins que nous prenions ensemble une série de mesures efficaces sur le long terme. Nous avons besoin d'une stratégie mondiale pour lutter contre le chaos.

Les échecs enregistrés ces 20 dernières années par la communauté internationale laissent penser que pour conduire au succès, une telle stratégie doit s'appuyer sur les trois piliers suivants : renforcement du droit international, mise en place de partenariats mondiaux et revitalisation de l'ONU.

L'histoire de l'humanité est depuis toujours marquée par l'opposition entre pouvoir et droit. Ce n'est qu'au cours du siècle passé que la balance a commencé à pencher, *de jure* uniquement, du côté du droit. Il n'est d'ailleurs pas exagéré de dire qu'une civilisation se définit par son passage du triomphe du pouvoir à celui du droit.

Le Bélarus est fermement convaincu qu'une stratégie de lutte contre le chaos ne peut être efficace si nous ne parvenons pas à maintenir et à consolider le système du droit international pour prévenir l'anarchie et l'impunité. Nous avons clairement toutes les raisons de nous inquiéter puisque, dans les faits, le pouvoir l'emporte le plus souvent sur le droit.

Cette année, nous avons assisté à des changements de grande portée au Moyen-Orient. Les pays de la région ont le droit, inaliénable, de choisir leur propre voie de développement. Nous devons tous respecter leur choix et nous abstenir d'intervenir dans leurs affaires intérieures. C'est une obligation

internationale qui nous incombe en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Malheureusement, certains pays ne s'acquittent pas de leurs obligations internationales concernant le libre choix des voies de développement. Depuis des décennies, les États-Unis d'Amérique imposent un blocus économique, commercial et financier à Cuba, un pays épris de liberté. Cela enfreint clairement les principes et résolutions de l'ONU.

Le Bélarus a également fait l'objet d'attaques malveillantes, mais aussi de sanctions économiques après que les Bélarussiens eurent élu leur Président. Les Bélarussiens ne renonceront jamais à leur droit de choisir. Nous ne renoncerons jamais à choisir notre propre voie de développement, liberté que nous estimons sacrée. Ni les sanctions, ni le chantage, ni les menaces ne nous feront changer de position. La justice est de notre côté.

Le Bélarus n'a jamais essayé de dicter à quiconque de quelle manière vivre. Nous ne cessons d'insister sur la nécessité de respecter les différentes voies de développement adoptées par les pays du monde. La République du Bélarus est prête à établir une coopération mutuellement avantageuse avec tous les pays, même ceux avec lesquels nous continuons d'avoir de nettes divergences de vues. Après tout, nous demandons simplement des autres qu'ils nous traitent de la même manière que nous les traitons, avec respect et sur un pied d'égalité. Nous en avons également le droit.

Le grand Albert Einstein a dit : « Aucun problème ne peut être résolu sans changer le niveau de conscience qui l'a engendré ». Les menaces et problèmes transnationaux de plus en plus nombreux ne peuvent être réglés ni éliminés par les instruments classiques de politique étrangère tels que l'équilibre des pouvoirs, les sphères d'influence, les sanctions et les menaces. Nous avons besoin de nouvelles formes de coopération qui prennent en compte les deux glissements mondiaux contemporains sur lesquels les spécialistes de l'analyse de la politique étrangère mettent à juste titre l'accent: de l'Occident au reste du monde, et des États aux acteurs non étatiques.

Nous croyons que la mise en place de partenariats mondiaux entre les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé est la meilleure forme de coopération possible pour faire face à ces problèmes et à tout autre défi.

Les partenariats mondiaux font partie intégrante de la stratégie de lutte contre le chaos. Ce sont précisément ces partenariats qui permettent une véritable mise en commun des efforts par les parties concernées dans le monde d'aujourd'hui, afin de résister contre tout l'éventail de difficultés et de menaces qui ne connaissent aucune frontière. Nous sommes convaincus qu'à l'échelon international, intégration et participation sont indispensables. Du fait de la mondialisation et de l'interdépendance, nous sommes désormais tous égaux devant la menace des problèmes transnationaux. Il ne saurait donc y avoir de bien-être ou de stabilité pour de rares privilégiés dans le monde tant que d'autres vivent dans la pauvreté et la souffrance.

Au regard des bouleversements provoqués en Afrique et au Moyen-Orient par la pauvreté et les inégalités croissantes, il est nécessaire de mettre en place un partenariat mondial pour le développement. La Réunion de haut niveau organisée l'an dernier à l'ONU et le Sommet du Groupe des Vingt à Seoul ont beaucoup contribué aux initiatives dans ce domaine. Parallèlement, la montée persistante des prix du pétrole, de l'alimentation et de l'énergie dans le monde entier exerce une pression supplémentaire sur le développement, d'où le besoin d'approches plus proactives et moins conventionnelles.

Dans le cadre de ce type d'approches, nous estimons qu'il est important d'aborder la question du transfert de technologies de pointe efficaces aux pays en développement et aux pays à revenu intermédiaire. C'est également un élément primordial pour surmonter les problèmes liés aux changements climatiques. N'oublions surtout pas que ces technologies existent et sont déjà bien établies dans de nombreux endroits du globe. Les difficultés ne sont donc pas d'ordre technique.

En définitive, il faut bien comprendre une chose : de nos jours, il est inconcevable que les pays riches puissent jouir d'un paradis vert tandis que les plus pauvres vivent dans un enfer contaminé. La planète, circonscrite par nature, exclut un tel scénario.

Le Bélarus voudrait proposer une mesure concrète à cet égard, avec la mise en place – par le biais d'une résolution de l'Assemblée générale portant sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et relevant du document final de la Conférence Rio+20 – d'un mécanisme mondial placé sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies, qui permettrait

d'assurer à tous les pays du monde l'accès aux technologies modernes en matière d'énergie. Cela constituerait notre plus belle contribution au titre de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous, que nous allons célébrer en 2012.

Au cours de l'année écoulée, nous avons fait de très grands progrès pour donner corps au Partenariat mondial contre l'esclavage et la traite d'être humains au XXI<sup>e</sup> siècle, une initiative du Bélarus. La mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes est en cours. Les États intéressés, les organisations internationales et la société civile, ainsi que le secteur privé, ont déjà commencé à participer activement au processus. Il est réconfortant que ces efforts privilégient notamment la défense des droits des victimes.

Le Bélarus, qui met tout son poids dans la balance pour soutenir cette approche, a été parmi les premiers États à faire une contribution volontaire au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains. Nous sommes reconnaissants envers les pays qui se sont associés à l'activité du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains.

Parmi les perspectives qu'offre l'établissement de partenariats mondiaux, le thème de l'appui à la jeunesse nous semble particulièrement prometteur. Lors de la Réunion de haut niveau tenue l'an dernier, le Bélarus a d'ailleurs suggéré la création d'un partenariat mondial dans ce sens. Nous nous félicitons de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse qui s'est tenue en juillet dernier dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse. Nous espérons qu'elle sera suivie par l'élaboration de politiques mondiales efficaces pour protéger les intérêts de la jeunesse.

Il existe une enceinte naturellement adaptée à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie pour promouvoir le développement à l'avenir. Cette enceinte, c'est l'Organisation des Nations Unies. La question aujourd'hui est de savoir dans quelle mesure l'Organisation est à même d'assumer cette tâche. Disons-le franchement. Nous avons tous des doléances vis-à-vis de l'ONU. De fait, ces dernières années, l'ONU a semblé consacrer la plus grande partie de ses efforts à surmonter diverses crises plutôt qu'à les régler, et encore moins à les prévenir.

Doit-on rejeter sur l'ONU la responsabilité de cette situation? Là encore, disons le franchement : non. Nous sommes les Nations Unies. C'est à nous, les États

Membres, que revient la faute, parce que, ensemble, nous n'avons pas réussi à comprendre quel genre de monde nous voulions construire et n'avons pas su adapter l'Organisation aux nouvelles réalités. Il n'est donc guère surprenant que l'ONU ait plus souvent servi d'estrade à des acteurs individuels que de plateforme à des actions collectives.

La nécessité de redynamiser l'Organisation est plus évidente que jamais. Nous devons réformer les principales instances de l'ONU et l'orientation fondamentale de ses activités.

Le Conseil de sécurité ne doit pas rester figé dans une forme qui convenait à l'époque de la Realpolitik. Dans l'intérêt des pays en développement avant tout, nous sommes convaincus que le Conseil doit être élargi dans les deux catégories. Rendre les méthodes de travail du Conseil plus conformes à l'esprit de notre époque doit permettre d'accroître l'autorité et l'efficacité de son travail.

Le monde a beau être assailli de problèmes économiques graves, les capacités économiques substantielles de l'ONU n'ont pas été correctement utilisées. Les activités du Conseil économique et social doivent s'atteler à trouver des solutions aux problèmes urgents des États Membres de façon beaucoup plus marquée qu'actuellement. Le Bélarus a hâte de contribuer à ce travail, notamment en tant que membre du Conseil, si les États Membres lui font l'honneur, le mois prochain, de l'élire à cet organe vital de l'Organisation.

Renforcer l'ONU est impossible tant que nous n'aurons pas trouvé l'équilibre entre les intérêts de divers groupes de pays. Il y a plusieurs années, le Bélarus comptait parmi plusieurs États Membres à lancer une initiative visant à faire en sorte que l'Assemblée générale porte une attention plus soutenue aux problèmes des pays à revenu intermédiaire. Nous sommes heureux de constater que, depuis lors, l'importance de ces pays dans les processus politiques et économiques du monde est mieux comprise. À la présente session, le Bélarus, avec des pays animés du même état d'esprit, va poursuivre ses efforts pour orienter les organes des Nations Unies chargés d'activités opérationnelles vers des réponses plus solides et plus efficaces aux besoins spécifiques de ce groupe de pays et de ses nombreux membres.

Parmi les gens ordinaires, l'ONU exerce une grande autorité dans les endroits où elle aide réellement à passer du chaos et de la violence à l'ordre

et la stabilité, grâce à ses activités de maintien de la paix. Nous estimons que les efforts visant à renforcer ce domaine exigent un très large appui. En réponse à la requête du Secrétaire général, le Bélarus a donc commencé à contribuer dans la mesure de ses moyens, en participant aux opérations de maintien de la paix.

Il est par ailleurs nécessaire de consolider le rôle de médiateur de l'ONU dans le règlement des différends par des moyens pacifiques. Dans ce but, il est important non seulement de renforcer les capacités internes de l'ONU, mais également d'assurer une coopération active entre l'ONU et les organisations régionales, comme par exemple l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), qui connaissent le mieux les problèmes relevant de leurs propres secteurs de responsabilité. En tant que Président en exercice de l'OTSC, le Bélarus se tient prêt à apporter autant d'aide que possible à cet égard.

Martin Luther King a dit un jour : « Le moment est toujours bien choisi pour bien agir ». Ne passons pas outre à ce conseil avisé et, collectivement, n'attendons pas pour accomplir ce que nous devons accomplir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abubakr A. Al-Qirbi, Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen.

**M. Al-Qirbi** (Yémen) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à féliciter notre frère, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis certain que grâce à son expérience et à sa sagesse, il s'acquittera avec compétence de ses fonctions. Je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche. Nous tenons à remercier et à saluer M. Joseph Deiss, qui a déployé des efforts constructifs à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

Nous remercions également M. Ban Ki-moon de sa nomination méritée pour un second mandat aux fonctions de Secrétaire général de l'ONU. Nous tenons à le remercier et à lui exprimer notre reconnaissance, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat, pour l'action menée au cours de l'année écoulée, notamment s'agissant du suivi de la situation dans mon pays.

Nous félicitons le peuple de la République du Soudan du Sud pour la création de son pays et pour l'admission de ce pays à l'ONU. Nous tenons également à saluer la présence parmi nous du Conseil

national de transition libyen, et le féliciter de représenter le peuple frère libyen.

Depuis janvier, mon pays est en proie à une profonde crise politique. L'opposition politique, qui est l'une des principales composantes de notre système depuis l'unification de l'État du Yémen en mai 1990, a décidé de renoncer à tous les dénominateurs communs et a rejeté le principe du consensus, et elle refuse de mettre en œuvre l'accord conclu en 2006 suite à sa défaite à l'élection présidentielle. Elle a provoqué des crises en dictant ses exigences et en opposant son refus à tout compromis et à toute solution. Consciente qu'elle ne pourrait pas s'emparer du pouvoir par la voie démocratique, l'opposition a eu recours à des manœuvres politiques, y compris la violence, exposant ainsi le Yémen au risque d'une guerre civile et du chaos total. Cette situation pourrait miner tous les progrès accomplis par le peuple yéménite à l'époque moderne, ainsi que les efforts acharnés qu'il déploie pour mettre en place un système politique démocratique et protéger son identité nationale, son tissu social, son exceptionnelle harmonie humaine et le système qu'il est parvenu à construire.

Au début des années 90, le mouvement national yéménite a fait un bond en avant en créant un État du Yémen unifié fondé sur des principes démocratiques pluralistes et s'appuyant sur de nombreuses institutions civiles chargées de veiller à la promotion et au respect des droits de l'homme. Cependant, ceux qui souhaitaient voir triompher les intérêts étroits, individuels et partisans n'ont pas soutenu cette réalisation de portée historique. Ils ont au contraire cherché à semer le trouble en se servant des conflits en cours et des erreurs commises au Yémen au lendemain de l'unification de notre État, mais aussi des problèmes rencontrés dans le domaine du développement – la croissance incontrôlée de la population, la pauvreté générale, l'insuffisance des ressources nationales, l'aggravation des sécheresses et de la désertification, et la rareté des ressources en eau et en pétrole, qui étaient la principale source de revenus.

Tous ces facteurs ont fait qu'il est aujourd'hui impossible pour des milliers d'étudiants diplômés de trouver un emploi, ce qui a donné lieu à des tensions sociales et politiques et à une grande frustration. Pourtant, toutes les forces d'opposition ont surfé sur la vague de changement qui a balayé les pays arabes pour tenter d'empêcher le Yémen d'opérer le changement démocratique au moyen des élections. Nous avons cependant respecté la volonté de changement des

jeunes et avons engagé un dialogue avec eux afin de répondre à leur volonté de réforme. Nous avons créé des dizaines de milliers d'emplois afin de diminuer le chômage.

Malgré cela, les partis d'opposition ont fait une utilisation abusive des manifestations de notre jeunesse en vue de se saisir du pouvoir, et certains de leurs éléments ont pris des mesures subversives pour saboter le mouvement de la jeunesse et ses exigences légitimes. Les partis d'opposition ont rejeté les résultats des élections démocratiques organisées sous la surveillance internationale de l'Union européenne, du National Democratic Institute et de nombreuses organisations internationales, qui ont veillé à ce que les élections soient régulières, démocratiques et transparentes.

Notre gouvernement a montré sa volonté de répondre aux exigences des jeunes et à leur volonté légitime de construire un avenir meilleur pour nous et d'œuvrer à notre prospérité – un avenir qui est assombri par la faiblesse de l'économie de mon pays, ses ressources nationales limitées et la prévalence de la pauvreté et du chômage, mais aussi par le terrorisme et les répercussions de la crise financière mondiale. Notre gouvernement a continué de faire appel à nos partenaires de développement, à nos amis et aux organisations internationales afin qu'ils nous apportent un appui financier et économique pour nous permettre d'œuvrer au développement durable de notre pays, ce qui garantirait sa sécurité et sa stabilité.

La principale raison des troubles qui agitent actuellement le Yémen est l'insatisfaction de l'opposition et son refus d'accepter le résultat de l'élection qui a eu lieu en 2006. Lors de cette élection, notre peuple a témoigné sa confiance au Président de la République en l'élisant à cette haute fonction. Le fait que l'opposition rejette ce processus a provoqué la crise qui nous touche actuellement dans les domaines économique, du développement, de la sécurité et politique.

En dépit de l'intransigeance de l'opposition, le Président de la République a proposé un compromis en vue de la réconciliation entre l'opposition et le Gouvernement. Ceci a provoqué un report de deux ans des élections parlementaires. Cependant, notre Président poursuit ses efforts par le biais des initiatives qu'il a présentées au Parlement et au Conseil consultatif, par lesquelles il affirme qu'il n'a aucune intention de se présenter à l'élection présidentielle et qu'il accepte les amendements apportés à la

Constitution et au code électoral ainsi que l'ensemble des réformes politiques.

Notre pays a connu des pertes considérables, qui sont estimées à plus de 2 milliards de dollars, du fait du chaos provoqué par les partis d'opposition, qui ont tenté de couper les axes routiers, de faire exploser les pipelines et de couper le courant dans de nombreuses villes, en particulier la capitale, Ta'izz, Aden et Abyan. Le Gouvernement n'en a pas moins continué de rechercher un règlement pacifique à la crise politique, en invitant l'opposition à s'asseoir à la table de négociation et à engager le dialogue. Au Yémen, nous sommes convaincus que les divisions récentes pourront être surmontées par le retour à la légalité constitutionnelle et la rectification de certains problèmes.

Le Gouvernement a fait une nouvelle ouverture dans le sens du dialogue en entérinant, avec l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, les fondements d'un règlement de la crise politique, d'autant que S. E. le Président Ali Abdallah Saleh a décidé de donner les pleins pouvoirs constitutionnels à son Vice-Président, d'engager un dialogue avec les signataires de l'initiative du Golfe et de créer un mécanisme de nature à permettre une passation de pouvoir démocratique et sans heurt, dans l'intérêt de la réconciliation, de la réforme, du changement et de la reconstruction du Yémen, sans attenter à la sécurité, à la Constitution ou aux principes démocratiques.

Nous pensons que le Yémen, qui a choisi de surmonter la crise politique par le dialogue, pourra servir de modèle de processus dans lequel toutes les parties sont gagnantes et où la condition des femmes est améliorée. Le Président, après son retour à Sanaa, a déclaré sans ambiguïté qu'il appuyait l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et entendait la mettre en œuvre. Il a appelé toutes les parties à engager le dialogue et à trouver un compromis à cette fin.

Mon pays continue de n'épargner aucun effort dans sa lutte contre Al-Qaida et les actes de terrorisme dont elle se rend responsable dans notre pays, et ce malgré les ressources limitées de notre gouvernement. Nous avons porté de rudes coups à Al-Qaida dans la province d'Abyan ces dernières semaines. Au niveau international, nous avons besoin d'une stratégie mondiale intégrée qui nous aide à renforcer nos capacités nationales et nous permette ainsi de lutter contre l'extrémisme et l'idéologie terroriste. Cette stratégie n'est pas juste une question de recours à la

force militaire; elle serait également à caractère social, éducatif et politique et viserait à éliminer la pauvreté et à réaliser la justice universelle.

La République du Yémen attache une importance primordiale aux droits de l'homme, l'un des principaux piliers de l'action de l'ONU. Depuis le retour de l'unité au Yémen en 1990, mon pays a enregistré de grandes avancées dans ce domaine. Nous avons créé un Ministère des droits de l'homme et avons signé et ratifié un certain nombre d'instruments et de conventions internationaux des droits de l'homme pour la mise en œuvre desquels nous présentons des rapports périodiques. Nous avons également présenté nos rapports nationaux dans le contexte de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, avec lequel nous coopérons.

À cet égard, nous nous félicitons des résultats de l'examen réalisé par le Conseil des droits de l'homme à Genève et à New York, auquel nous avons participé activement. Pendant la crise politique, de nombreuses violations des droits de l'homme ont indubitablement été commises par toutes les parties. Le Gouvernement s'est néanmoins montré disposé à mener des enquêtes nationales indépendantes et à traduire les responsables en justice. Le Gouvernement a également ouvert ses portes à la mission d'établissement des faits envoyée par le Conseil des droits de l'homme. En réponse à une invitation de notre gouvernement, la mission s'est rendue en juillet au Yémen; elle a présenté son rapport au Conseil le 19 septembre. Mon pays estime toutefois qu'il est crucial de régler la crise politique pour mettre fin à toutes les violations des droits de l'homme.

Pendant sa présidence du Groupe des 77 et de la Chine en 2010, le Gouvernement yéménite a continué à travailler activement et avec sincérité à un consensus et à l'unité du Groupe, ce qui lui a permis notamment de trouver un accord sur de nombreuses questions d'importance pour le Groupe, dont les changements climatiques, le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et la réforme de l'ONU. À cet égard, nous souhaitons plein succès à la République argentine au cours de son mandat à la présidence du Groupe. Nous souhaitons également plein succès à la République algérienne fraternelle, qui présidera le Groupe en 2012.

Le conflit israélo-arabe constitue la principale menace à la paix et à la sécurité internationales. Une analyse objective du conflit montre clairement

l'intransigeance d'Israël et la politique de colonisation de son gouvernement, son déni des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, son refus de respecter la légalité internationale, et son rejet de l'Initiative de paix arabe. Nous appelons la communauté internationale et les parrains du processus de paix, y compris les États-Unis d'Amérique, à poursuivre leurs efforts pour assurer la reconnaissance universelle d'un État souverain de Palestine et permettre son admission à l'ONU en tant que membre à part entière ainsi qu'à d'autres organisations et organes mondiaux.

Je voudrais, pour terminer, renouveler mes remerciements au Secrétaire général face aux efforts qu'il a déployés dans le cadre du suivi de la crise au Yémen. Je tiens aussi à remercier toutes les institutions des Nations Unies des efforts humanitaires qu'elles déploient dans mon pays dans le cadre de la crise politique qu'il traverse.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Cette année, la session de l'Assemblée générale s'ouvre au milieu d'une période de turbulences pour les relations internationales. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord viennent de traverser une période de changements massifs, et certaines autres régions du monde connaissent quant à elles une situation précaire. Nous n'avons pas encore pu remettre l'économie mondiale sur la voie d'un développement durable progressif. L'accumulation des facteurs alarmants a coïncidé avec une aggravation des conflits sociaux, interethniques et interculturels ainsi qu'avec des flambées d'extrémisme.

De la même manière qu'un navire soumis à des conditions météorologiques difficiles a besoin d'un équipage uni et d'une boussole pour aller dans la bonne direction, la communauté internationale doit aujourd'hui déployer des efforts conjoints pour relever les défis communs et élaborer des directives claires pour renforcer les mécanismes de gouvernance mondiale. Nous sommes convaincus que ces directives doivent comprendre en premier lieu la primauté du droit international; un ancrage clair, strict et responsable dans les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies; et la volonté de mettre en œuvre un programme d'unification constructif.

L'Organisation des Nations Unies reste le pilier des relations internationales et d'une coopération multilatérale juste, dans l'intérêt de tous les États. Elle jouit d'une légitimité unique et de l'autorité nécessaire pour faire face, de façon adéquate, aux nombreux problèmes et menaces actuels. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de continuer à indiquer la voie à suivre politiquement, juridiquement et moralement pour relever les défis mondiaux, pour établir des normes et des principes justes d'interaction, pour contrôler leur mise en œuvre et pour apporter l'aide et le soutien nécessaires aux États qui en ont besoin.

Le 11 septembre marque le dixième anniversaire du terrible attentat terroriste qui a été perpétré dans cette ville. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de renforcer la coopération multilatérale afin de lutter contre le terrorisme international au niveau tant mondial que régional. Toutefois, les mécanismes supplémentaires à créer dans ce domaine doivent s'inscrire dans le cadre de notre travail commun au sein de l'Organisation des Nations Unies, en tenant dûment compte de son rôle central de coordination de la lutte contre le terrorisme.

Une vaste coopération internationale est nécessaire pour maîtriser le système financier et économique international. On peut difficilement nier l'importance du rôle joué par le Groupe des Vingt (G-20) dans la reprise économique mondiale après la crise. Aujourd'hui, il est important de finaliser le processus de réforme du système économique et financier mondial et de mettre en œuvre tout ce dont on a convenu, au lieu de s'arrêter à mi-chemin. Ces efforts gagneront en efficacité seulement si le G-20 renforce son dialogue avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Le BRICS – à savoir le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud –, groupement mondial réunissant les cinq grandes économies à croissance rapide qui reflète les réalités du monde multipolaire en évolution, contribue considérablement à la réforme du système économique et financier mondial. Le BRICS ne cherche pas à aller à l'encontre de qui que ce soit. Son objectif est de renforcer la collaboration multilatérale productive en vue de résoudre les problèmes urgents du monde contemporain.

Le développement durable exige un approvisionnement fiable en ressources énergétiques pour l'économie mondiale. La Russie a proposé

d'élaborer une convention sur la sécurité énergétique internationale qui engloberait tous les aspects de la coopération énergétique mondiale, en conciliant les intérêts de tous les acteurs du marché international. Nous demandons que soient mises en place les modalités pratiques d'élaboration de ce document.

Comme sur le plan économique, la logique des actions globales et conjointes devrait prédominer s'agissant des questions de sécurité et de l'élimination des excédents d'armes dans le monde. La Russie et les États-Unis ont fait un nouveau pas important vers le désarmement nucléaire en signant le Traité sur les armes stratégiques offensives et en commençant à l'appliquer. Nous pourrions ainsi nous assurer de son efficacité et de sa viabilité et nous rendre compte de la façon dont ses principes fondamentaux sont mis en œuvre. Nous demandons à tous les États dotés de l'arme nucléaire de se joindre aux efforts russo-américains. À notre avis, d'autres progrès sur la voie de la réduction des armes nucléaires ne sont possibles que sur une base multilatérale.

De plus, des progrès dans ce domaine ne peuvent être réalisés que si des efforts concertés sont faits pour avancer sur tous les aspects du renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Cela suppose la conception d'approches acceptables pour tous concernant les questions relatives à la défense antimissile, une évaluation de l'impact des armes conventionnelles stratégiques, la prévention de l'armement de l'espace et l'élimination des déséquilibres qualitatifs et quantitatifs dans le domaine des armes traditionnelles.

Le déploiement d'éléments stratégiques de défense antimissile dans diverses parties du monde modifie la configuration générale de la sécurité internationale. Il ne suffit pas de déclarer que l'augmentation des moyens de défense antimissile dans le monde ne saperait pas les fondements de la stabilité stratégique. Le problème est bien trop grave. Nous avons besoin de solides garanties juridiques que le potentiel de défense antimissile correspond réellement aux objectifs déclarés et ne mettra pas en péril les équilibres mondiaux et régionaux. Ceci s'applique autant à l'Europe qu'à la région Asie-Pacifique, où la défense antimissile est un facteur qui commence à déstabiliser l'environnement stratégique.

Pour nous, il est primordial de préserver le régime de non-prolifération. Nous appelons à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP), au renforcement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Russie a été l'un des principaux auteurs de la proposition relative à la convocation, en 2012, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient et participe activement, à l'heure actuelle, en collaboration avec ses partenaires, aux préparatifs de cette manifestation importante.

Le règlement rapide des problèmes nucléaires en Iran et dans la péninsule coréenne contribuerait au renforcement du régime de non-prolifération. Nous considérons qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement politique et diplomatique et l'adoption de mesures concrètes pour créer les conditions propices à la reprise des négociations. Nous demandons à tous les partenaires de s'atteler à cette tâche en faisant preuve de la plus grande responsabilité.

La situation autour de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi-1 a mis en lumière la nécessité d'améliorer le cadre juridique international afin de garantir la sécurité des infrastructures nucléaires. La Fédération de Russie a fait des propositions pour améliorer les mécanismes de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et pour renforcer les normes pertinentes de l'AIEA. Nous demandons instamment à tous les pays d'appuyer ces initiatives.

À l'époque des nouvelles technologies de télécommunication, la sécurité de l'information internationale est devenue un défi et exige des efforts concertés de la part de la communauté internationale. Une protection fiable du domaine de l'information contre les attaques malveillantes et criminelles; tel est l'objectif de l'initiative que soutiennent la Russie et ses partenaires à l'Organisation des Nations Unies. Durant la session, nous ferons des propositions sur la mise au point de règles de conduite spécifiques dans ce domaine.

Dans un monde polycentrique, une structure internationale efficace ne peut être créée que si elle repose sur une ossature régionale. Le renforcement de la gouvernance mondiale au niveau régional et le rôle de plus en plus grand des organisations régionales font partie intégrante des relations internationales modernes. Les associations et organisations d'intégration au sein de la Communauté d'États indépendants contribuent à

ces processus. La Communauté économique eurasienne, avec son Fonds anticrise s'élevant à 10 milliards de dollars, opère dans la sphère économique et financière. Une union douanière a vu le jour entre la Russie, le Kazakhstan et le Bélarus et un espace économique unique est en train de prendre forme en vue de la création d'une union eurasienne.

L'Organisation du Traité de sécurité collective est un instrument essentiel pour garantir la stabilité dans la zone relevant de sa responsabilité. La signature, en mars 2011, de la déclaration conjointe sur la coopération entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de l'Organisation du Traité de sécurité collective a été un pas en avant important dans la collaboration entre ces deux organisations, essentiellement dans le domaine du maintien de la paix. Nous sommes prêts à commencer à travailler à la mise en place des modalités pratiques de son application. La Russie préconise en permanence des échanges entre les organisations régionales, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour renforcer la stabilité mondiale, sur la base du cadre juridique solide que constitue la Charte.

La priorité devrait être accordée à l'instauration d'une sécurité égale pour tous et indivisible, à la prévisibilité, à la transparence, et au respect mutuel, en tenant compte des intérêts des uns et des autres. Tel est exactement l'objectif de l'initiative du Président russe Medvedev en vue de la signature d'un traité sur la sécurité en Europe. Sa mise en œuvre pratique nous permettrait de tirer enfin un trait sur la période de l'après-guerre froide, d'établir un cadre universel et clair permettant de trouver une solution fiable à des questions telles que la défense antimissile et la maîtrise des armements, et de créer un espace commun de sécurité et de développement sans lignes de division.

L'instauration d'une sécurité indivisible et égale pour tous est une question urgente pour la région Asie-Pacifique, dont font partie intégrante l'Extrême-Orient russe et la Sibérie orientale. L'initiative conjointe lancée par les dirigeants de la Chine et de la Russie, en septembre 2010, vise à créer un système global de sécurité et de coopération dans la région Asie-Pacifique dans un cadre juridique unique. Pour nous rapprocher de cet objectif, nous pourrions promouvoir un réseau de diplomatie multilatérale, idée qui a été soutenue par les membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Des progrès dans le règlement de conflits régionaux contribueraient à la création d'un environnement international plus stable. Aujourd'hui, une attention particulière est accordée à ce qui se passe dans le monde arabe.

La Russie condamne l'usage de la violence contre des civils et appuie les aspirations des peuples arabes à la renaissance de leurs États, au développement démocratique et à la prospérité sociale et économique. Parallèlement, les actions menées par les forces extérieures doivent être fondées sur le respect total du droit international et doivent contribuer à la conclusion d'un règlement politique entre les autorités et l'opposition. Les tentatives pour aller au-delà du mandat conféré par le Conseil de sécurité sont inacceptables, puisqu'elles portent atteinte à son autorité et aggravent les souffrances des civils innocents.

À cet égard, il semble assez pertinent que les États et les organisations régionales s'engagent à respecter scrupuleusement les normes existantes du droit international, y compris le droit humanitaire, afin de protéger les civils pendant les conflits armés. Cette mesure, qui consolide le fondement juridique des relations internationales, contribuerait à renforcer la sécurité régionale et mondiale dans une perspective moderne et multidimensionnelle.

C'est à l'ONU, et en particulier au Conseil de sécurité, que revient le rôle de chef de file dans l'élaboration des modalités à retenir pour le règlement des problèmes qui se poseront après le conflit en Libye. C'est justement le but de la résolution 2009 (2011) adoptée par le Conseil de sécurité le 16 septembre 2011, qui a créé la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous estimons que le moment est venu de prendre des mesures supplémentaires, notamment en levant la mesure établissant la zone d'exclusion aérienne.

En ce qui concerne la Syrie, il est inadmissible de boycotter les propositions visant à un dialogue national, d'exacerber les troubles et de provoquer la violence, tout en mésestimant les réformes – tardives, mais qui peuvent être réalisées – proposées par le Président Al-Assad. Il est essentiel d'encourager les autorités et les membres de l'opposition à entamer les négociations et à se mettre d'accord sur l'avenir de leur pays. Nous espérons que la Ligue des États arabes déploiera les efforts nécessaires à cette fin.

La situation au Moyen-Orient pourrait être améliorée considérablement grâce à des progrès dans le processus de négociations, sur la base des principaux paramètres définis et énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe, et confirmés dans la déclaration ministérielle du Quatuor du 23 septembre. Seule la coexistence d'un État Palestinien et de l'État d'Israël dans la paix et la sécurité peut constituer une base viable pour le règlement du conflit. Nous appuyons la demande présentée par les Palestiniens au Conseil de sécurité et nous nous félicitons de la volonté exprimée à maintes reprises par le Président de l'Autorité nationale palestinienne, M. Abbas, d'engager des pourparlers avec Israël sur la base du cadre juridique international existant.

Nous encourageons les communautés chypriotes à poursuivre les négociations sous l'égide de l'ONU en vue d'un règlement global, juste et viable sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous appelons toutes les parties au processus de règlement du Haut-Karabakh à tirer parti des nouvelles possibilités découlant des efforts de médiation de la Russie. Nous allons promouvoir des mesures de renforcement de la confiance et d'imposition du cessez-le-feu dans le cadre de la troïka des coprésidents du Groupe de Minsk, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en collaboration avec nos partenaires américain et français.

Nous espérons que la décision prise le 22 septembre à Moscou de relancer les pourparlers officiels en vue de régler le conflit transnistrien encouragera les parties à explorer des moyens leur permettant de parvenir à des accords mutuellement acceptables.

Nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre pour prévenir tout autre incident impliquant l'usage de la force dans le Caucase, comme cela s'est produit en août 2008 suite aux actions téméraires du régime au pouvoir à Tbilissi. La Russie est prête à se faire le garant des accords de non-recours à la force entre l'Abkhazie, la Géorgie et l'Ossétie du Sud, compte tenu des déclarations faites à cet égard par les dirigeants de ces trois parties. Des engagements similaires de la part des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne seraient bienvenus. En tant que garants de ces accords, nous serions prêts à prendre des mesures pour prévenir la reprise de la violence dans la

région et, en cas d'usage illicite de la force par une quelconque des parties, à œuvrer en vue d'un règlement rapide de la situation sur la base des normes du droit international en vigueur.

La Russie apporte un appui important aux efforts visant à stabiliser la situation en Afghanistan. En même temps, nous demandons à la Force internationale d'assistance à la sécurité de lutter plus efficacement contre la menace croissante que représentent les stupéfiants afghans. L'Asie centrale et la Russie sont déjà confrontées à une « agression de l'héroïne », et les revenus du trafic de drogue sont la principale source de financement pour les mouvements clandestins des extrémistes dans la région. Il faut agir avec intransigeance dans la lutte contre ce fléau et cibler toute la filière du trafic de drogue.

L'ONU doit prêter une attention soutenue aux problèmes du continent africain. Dans ce contexte, il faut fournir l'aide au développement, déployer des efforts en vue de surmonter la crise humanitaire actuelle dans la Corne de l'Afrique et régler les nombreux conflits en cours, tout en préservant le rôle de chef de file de l'Union africaine.

L'éradication de la piraterie demeure une priorité. Il faut accélérer la création d'un tribunal international pour la répression des actes de piraterie dans la région, conformément à la résolution du Conseil de sécurité adoptée à l'initiative de la Russie.

L'expérience nous a appris que les pressions et les sanctions unilatérales ne sont pas une panacée pour régler toutes les situations de conflit; elles ne font que compliquer les efforts visant à régler ces conflits. Nous demandons instamment qu'il soit mis fin à toutes les mesures qui contournent l'action du Conseil de sécurité. Nous appelons également à la levée de l'embargo imposé à Cuba. Il faut recourir à la coopération, plutôt qu'à l'isolément, pour régler les conflits au XXI<sup>e</sup> siècle.

Étant donné la transformation en cours des relations internationales contemporaines, la communauté mondiale doit faire une priorité du renforcement du dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations afin de concevoir des approches pour affronter les problèmes du monde moderne sur la base des valeurs partagées. La dégradation des valeurs morales fondamentales entraîne la dégradation de la société. Les événements tragiques survenus récemment au Norvège, les émeutes en Grande-Bretagne, les manifestations de jeunes dans d'autres pays et les appels visant à éliminer les

minorités chrétiennes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – tous ces événements sont la conséquence d'une détérioration des valeurs morales et éthiques. Il ne peut y avoir de liberté sans responsabilité ni de démocratie sans retenue. De toute évidence, il faut d'urgence s'attaquer aux menaces que représentent le nationalisme et l'intolérance religieuse et ethnique. Nous réaffirmons donc l'importance de la récente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Les tentatives visant à falsifier ou à réécrire l'histoire sont inadmissibles, en particulier en cette période où nous commémorons le soixante-cinquième anniversaire du verdict du Tribunal de Nuremberg. Un comportement politiquement correct et la liberté d'expression ne sauraient servir de prétexte à ceux qui en ce moment, dans certains pays européens, font des déclarations et publient des écrits faisant l'éloge des personnes qui se sont couvertes d'opprobre en coopérant avec les nazis. La Russie n'oubliera jamais les innombrables crimes militaires commis par Hitler et ses associés sur notre territoire et à travers l'Europe pendant les années de l'agression nazie.

Les changements rapides qui se produisent dans le monde exigent de renforcer le rôle de l'ONU et de l'adapter aux réalités modernes tout en préservent – cela va de soi – son caractère inter-États et le caractère immuable des principes de la Charte. Un élément fondamental de la transformation de l'Organisation est la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à une solution qui bénéficierait du plus large appui possible.

La communauté mondiale fait face à de nombreux défis, et l'ONU, en tant que mécanisme essentiel de réglementation au niveau mondial, est plus sollicitée que jamais. Ensemble, nous trouverons des moyens concrets de surmonter efficacement les menaces du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Wilfred Elrington, Ministre de la justice et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize.

**M. Elrington** (Belize) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prononcer cette allocution au nom du peuple et du Gouvernement belizien, et un privilège encore plus particulier de le faire en ce

moment où M. Al-Nasser dirige les travaux de l'Assemblée. Je dis cela parce que le Belize a eu le plaisir de l'accueillir en tant qu'Ambassadeur du Qatar au Belize, fonction dont il s'est acquitté avec compétence et en faisant honneur à son pays, tout comme il le fait dans son rôle de Président de l'Assemblée.

Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par des différends entre États voisins qui ont causé et continuent de causer d'innombrables dommages, la perte de vies humaines et la ruine financière des États belligérants. C'est pourquoi le thème choisi par M. Al-Nasser, « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », pour le débat général de cette année est approprié et opportun. Au Belize, nous souscrivons pleinement à l'idée que la médiation est un moyen bien plus sensé de régler les différends que l'usage ou la menace de la force, en particulier quand il s'agit d'États voisins dont les peuples doivent cohabiter et dépendent les uns des autres pour leur survie et leur sécurité.

En outre, le monde d'aujourd'hui est généralement caractérisé par une généralisation de l'anxiété, de l'insécurité, des troubles, de la violence et de l'instabilité. On peut le voir dans nos marchés financiers, ainsi que dans les rues des villes des pays développés et du monde en développement. Les menaces, naturelles et anthropiques, semblent se multiplier. De nos jours, les crises de la dette sont tellement mondialisées qu'elles réduisent presque à néant les marges budgétaires et les marges de manœuvre décisionnelle des États. Le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite des êtres humains demeurent au centre des préoccupations mondiales, tandis que la Nature est en train de subir des changements extrêmes, laissant dans son sillage la mort, la destruction et des catastrophes.

Malheureusement, jusqu'à présent, les réactions internationales face à ces événements catastrophiques se sont révélées médiocres et inadéquates.

En dépit de l'arsenal des droits de l'homme consacré par notre propre Charte des droits de l'homme, bien trop de personnes vivent toujours dans la misère, meurent de faim, succombent à des maladies qui pourraient être évitées ou soignées, sont analphabètes, n'ont pas d'emploi et sont marginalisées et exclues de leurs propres sociétés.

Trois ans après la crise économique et financière de 2008, l'économie mondiale se prépare encore une

fois à une période difficile, car la relance des grandes économies industrialisée est des plus hésitantes et le danger d'une régression est bien réel. Le terrorisme continue de poser une menace mondiale. La mortalité due aux maladies non transmissibles rivalise aujourd'hui avec la mortalité due aux maladies transmissibles. Et les émissions de gaz à effet de serre continuent d'exacerber le réchauffement de la planète à un rythme périlleux.

Confronté à une pléthore de maux qui affligent aujourd'hui notre monde, le Belize est convaincu que s'il est bien une institution à même de solutionner les problèmes du monde c'est l'Organisation des Nations Unies, et ses divers organes et organismes. Le Belize attend donc de l'ONU qu'elle mène la charge et s'associe avec nous pour lutter contre trois des menaces les plus graves auxquelles nous sommes actuellement confrontés, à savoir, la menace posée par les changements climatiques, la menace posée par la criminalité et la violence, et la menace posée par les maladies non transmissibles chroniques.

Pour les petits États insulaires et côtiers comme le Belize, le réchauffement de la planète pose une menace existentielle. Nous avons déjà été submergés par la nature, l'ampleur et la fréquence des dégâts que des conditions atmosphériques extrêmes, provoquées par le réchauffement de la planète, ont infligés à nos infrastructures et à nos organismes marins et terrestres. Si nous reconnaissons que chacun d'entre nous est le principal responsable de son bien-être – et nous prenons des mesures qui sont de notre compétence pour faire face à ces nouvelles circonstances – les changements climatiques sont un problème mondial qui appelle à une réponse mondiale fondées sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée.

*Le Président assume la présidence.*

À cette fin, certains petits États insulaires et côtiers, dont le Belize, s'acheminent avec détermination vers des économies à faibles émissions de carbone ou sans émissions de carbone. Aujourd'hui, 24 de nos petits États insulaires en développement se sont associés dans le cadre d'une initiative novatrice de l'énergie durable appelée SIDS DOCK dont l'objectif est de transformer notre secteur de l'énergie et de catalyser notre développement économique durable. Toutefois, pour que cette initiative soit couronnée de succès, il faudra qu'on nous livre ou nous transfère la technologie respectueuse de l'environnement si

souvent promise et le nouveau financement additionnel promis par la communauté internationale.

À cet égard, nous considérons que la prochaine Conférence de Durban sur les changements climatiques est de la plus haute importance. Nous croyons qu'il faudra faire tous les efforts au cours de cette Conférence pour établir un régime sur les changements climatiques qui incitera à réduire considérablement les émissions et à protéger et préserver les forêts, tout en dissuadant de polluer. De plus, il faut mettre au point des règles claires et juridiquement contraignantes en vue de garantir l'intégrité environnementale de nos pays.

Au cours de la dernière décennie, la criminalité et la violence au Belize et dans le reste de l'Amérique centrale ont augmenté de manière spectaculaire, entraînant quelque 18 167 homicides. Mais aucune des armes utilisées dans ces meurtres n'a été fabriquée en Amérique centrale. Ces armes sont le produit du trafic d'armes et de stupéfiants entre l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord. Le caractère transnational de ces crimes est exacerbé par la collaboration transfrontalière entre les criminels. Pour lutter avec succès contre ces activités criminelles, la communauté internationale devra collaborer et coopérer.

Le Belize a intensifié ses efforts nationaux de concert avec ses voisins en Amérique centrale, dans les Caraïbes et aux États-Unis, afin de lutter contre ces activités criminelles. Mais le chemin est difficile et les progrès sont lents. Nous avons besoin d'une aide accrue de la communauté. L'idéal serait de mettre en place un cadre normatif de portée universelle pour réguler le commerce des armes, comme par exemple un traité sur le commerce des armes qui soit juridiquement contraignant, robuste et global; un traité qui impose les normes les plus strictes possibles en matière de transfert d'armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre et les munitions.

Je vais passer maintenant à certains des tueurs silencieux qui font des ravages dans nos communautés d'Amérique latine et des Caraïbes – les maladies non transmissibles chroniques telles que l'hypertension, le diabète et l'obésité. Dans les Caraïbes aujourd'hui, les maladies non transmissibles sont la cause de 62 % des décès, dont 40 % sont prématurés. Si les tendances actuelles se poursuivent, les maladies non transmissibles seront à l'origine de trois quarts des décès dans les Caraïbes d'ici à 2030.

Encore une fois, seule une collaboration de la communauté internationale permettra de lutter efficacement contre ces maladies. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion de la récente Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles (A/66/PV.3 et A/66/PV.4), ainsi que de la première déclaration politique générale mondiale sur les maladies non transmissibles chroniques (résolution 66/2). Cela devrait servir de base à notre action à tous les niveaux. Nous attendons avec intérêt la définition d'indicateurs et de cibles globales visant à réduire de 25 % d'ici à 2025 le nombre de décès dus aux maladies non transmissibles. Cela requerra sans doute une collaboration et une coopération étroites entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé afin de faciliter l'accès à des médicaments et à une alimentation saine. Le Belize est résolu à appuyer cette initiative sans condition.

Le Belize estime que, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels le monde fait face aujourd'hui et du besoin indéniable de ressources de plus en plus importantes, la communauté internationale ne peut pas se permettre de ne pas user de toutes les sources d'assistance disponibles. Et à cet égard, nous tenons à demander instamment que la République de Chine, Taiwan, soit autorisée à participer utilement aux travaux des Nations Unies. De même, nous réclamons que soit levé sans plus tarder l'embargo contre Cuba, que l'Assemblée dénonce depuis des années.

Enfin, si le Belize est bien conscient des limites de l'ONU, nous savons aussi qu'il n'existe pas de meilleure institution que celle-ci, qui se consacre à la paix dans le monde, à la sécurité, à la justice et au développement. Et alors même que nous cherchons à la réformer, nous reconnaissons sa primauté sur la scène internationale et dans la gouvernance mondiale. C'est pourquoi je suis heureux de vous assurer que le Belize est fermement déterminé à œuvrer au sein de cette Organisation, par elle et avec elle à l'exécution de ses mandats.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E.M. Djibrill Ypéné Bassolé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso.

**M. Bassolé** (Burkina Faso) : La session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies est toujours l'occasion pour la communauté internationale de se pencher sur l'état du monde par la réflexion et par des

échanges, afin de mettre en commun des idées novatrices à même de conforter notre volonté de création d'une communauté de destin porteuse de lendemains meilleurs. C'est toujours avec un grand intérêt que le Burkina Faso participe à ce rendez-vous du partenariat mondial.

Je voudrais, avant de poursuivre, adresser au Président Al-Nasser les sincères et chaleureuses félicitations du Gouvernement et du peuple burkinabé pour son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, qu'il a choisi de placer sous le thème du « Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits ». Le Burkina Faso adhère pleinement à ce choix et s'engage à partager avec la communauté internationale son expérience en matière de négociations de paix, en particulier au regard du rôle de médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que le Président Blaise Compaoré a joué dans la résolution de la crise en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Je voudrais féliciter son prédécesseur, M. Joseph Deiss, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixante-cinquième session. À Monsieur le Secrétaire général Ban Ki-moon, j'adresse mes sincères félicitations pour sa brillante reconduction à la tête de l'Organisation des Nations Unies. Je formule à son endroit des vœux de santé et de réussite durant ce deuxième mandat.

Je salue l'accession de la République du Soudan du Sud à l'indépendance et à la souveraineté internationale, et lui souhaite la bienvenue au sein de la grande famille des Nations Unies. Aux autorités et au peuple sud-soudanais, le Gouvernement burkinabé exprime sa volonté de coopération sincère.

Depuis notre dernière session, beaucoup d'événements ont marqué l'évolution du monde et de nos États. Certains pays ont été victimes de catastrophes naturelles, d'autres ont connu des crises financières, politiques et sociales. Mon pays, le Burkina Faso, a lui aussi été confronté au début de cette année à des revendications sociales du fait de la conjoncture économique nationale et internationale difficile. Ces revendications suivies de troubles sociaux ont heureusement trouvé une solution grâce à un dialogue soutenu et inclusif initié par Blaise Compaoré, le Président du Burkina Faso. Ce dialogue qui a concerné toutes les catégories sociales du pays a

permis au Gouvernement de procéder à un échange avec toutes les composantes de notre société autour de leurs préoccupations en vue d'y apporter des solutions idoines.

En outre, le Gouvernement burkinabé, dans le cadre de la consolidation de l'état de droit, du perfectionnement et du renforcement de notre système de gouvernance politique et institutionnelle, a mis en place un Conseil consultatif sur les réformes politiques dans le but de poursuivre les réformes politiques et institutionnelles déjà engagées depuis plusieurs années. Sur le plan économique et social, en application de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, le Gouvernement burkinabé, en dépit de la modicité de ses moyens et de nombreuses autres contraintes et priorités, a poursuivi ses efforts d'édification d'une économie performante en mettant un accent particulier sur le renforcement des secteurs clefs que sont notamment l'éducation, la santé, l'eau, la formation, l'emploi des jeunes, en améliorant les infrastructures socioéconomiques, en particulier le réseau routier, et en favorisant le climat des affaires.

Naturellement, ces progrès ont été possibles aussi grâce à la coopération et au soutien de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux. C'est l'occasion pour moi de leur exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour leur engagement constant à nos côtés, et pour leur soutien à nos efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Au niveau sous-régional et continental, le Burkina Faso, dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine, continuera à s'investir de manière constructive dans le renforcement du processus d'intégration. Tout en proclamant notre foi et notre profond attachement aux processus d'intégration régionale en cours sur le continent africain, nous restons convaincus que l'intégration régionale doit être pragmatique et qu'elle doit être basée sur des réalisations concrètes, seules à même de nous permettre de réaliser les aspirations légitimes de nos populations. Au niveau régional, nous saluons à leur juste valeur, toutes les initiatives prises par l'Union africaine dans la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Le Burkina Faso réitère son entière disponibilité à y apporter toujours sa contribution pour la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité partout en Afrique

Le monde traverse actuellement des moments de grandes incertitudes et d'inquiétudes résultant de l'instabilité économique et financière internationale, de l'accentuation de la pauvreté, de la dégradation continue de l'environnement et de la multiplication des catastrophes naturelles. En particulier, les récentes crises financières internationales compromettent dangereusement l'équilibre de nos économies, mettant à rude épreuve la cohésion de nos sociétés. Elles nous interpellent tous et commandent de notre part une vigilance constante et une solidarité soutenue.

Les effets néfastes des changements climatiques n'épargnent aucun pays; les catastrophes naturelles notamment ont compromis et ébranlé les fondements du développement de nombreux d'entre eux et, plus particulièrement vulnérables, les pays les moins avancés qui sont plus durement éprouvés. Face à ce fléau, une attention particulière, une mobilisation accrue de la communauté internationale sont plus que requises sur la question du climat ainsi que toutes les autres préoccupations environnementales. Le Burkina Faso, à cet égard, salue entre autres initiatives, celle de M<sup>me</sup> Hilary Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis, sur l'Alliance mondiale pour des fourneaux propres, dont des pays comme le Burkina Faso pourraient tirer grand profit.

La tenue au cours de la présente session de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que la signature par plusieurs pays, dont le Burkina Faso, du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, constituent également des événements à saluer à leur juste valeur.

Le Burkina Faso attache une importance particulière à toutes les questions liées à l'épanouissement de la femme, et à cet effet, n'a ménagé aucun effort pour améliorer le statut social et juridique de la femme burkinabé. C'est pourquoi, nous nous félicitons du lancement par notre Organisation de l'entité ONU-Femmes. Nous fondons l'espoir que ce nouvel organe, qu'il convient de doter de moyens adéquats, sera un véritable catalyseur des activités des Nations Unies visant la défense des droits de la femme.

Plus particulièrement, nous attendons de cet organe un soutien renforcé aux politiques de promotion de la

femme dans les pays en développement. Nous nous réjouissons de ce que durant la présente session, le Groupe des États d'Afrique introduira un projet de résolution visant à interdire au niveau mondial les mutilations génitales féminines. Nous espérons qu'il recevra l'adhésion de toute la communauté internationale.

Depuis plus d'une décennie, nous nous sommes engagés dans un processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, afin de lui permettre d'être en phase avec les exigences d'un monde en pleine mutation. Hélas, malgré les avancées significatives enregistrées, beaucoup reste encore à faire. Pour le Burkina Faso, la réforme doit prendre en compte les intérêts de tous les États Membres et accroître l'efficacité de notre Organisation dans la gestion de la paix et de la sécurité, la stabilité et le développement de toutes les parties du monde.

Avec l'avènement du troisième millénaire, nous avons espéré et souhaité que ce millénaire nous réconcilierait avec nous-mêmes et qu'il serait porteur de paix, de sécurité et de stabilité. Malheureusement, notre planète continue toujours d'être endeuillée par de nombreux conflits, dont beaucoup portent la marque du terrorisme international que le Burkina Faso, faut-il le rappeler, condamne fermement sous toutes ses formes et manifestations. C'est pourquoi le Burkina Faso, qui milite ardemment pour la prévention et le règlement des conflits, essentiellement par le dialogue, salue l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 65/283 sur le règlement des différends par des moyens pacifiques. Nous nous félicitons que cette résolution ait été initiée par le Groupe des amis de la médiation dont le Burkina Faso est membre.

Tout comme il l'a fait en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Togo, et au Darfour, le Burkina Faso reste disposé à apporter sa contribution partout où il sera sollicité pour la médiation, la préservation et la consolidation de la paix. L'organisation d'élections libres et transparentes en Guinée et en Côte d'Ivoire a marqué le succès de la facilitation conduite par Blaise Compaoré, Président du Faso.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou a permis à ce pays de sortir de la crise. Il lui faut à présent consolider la paix et la réconciliation. Nous saisissons l'occasion pour remercier le Secrétaire général de l'ONU, qui a soutenu efficacement les efforts de la CEDEAO et du Facilitateur du dialogue interivoirien.

Au delà de la facilitation, le Burkina Faso est disposé à accompagner l'ensemble des pays en situation de sortie de conflit dans notre sous-région, dans leur quête de paix et de stabilité. Il lance un appel à la communauté internationale, pour qu'elle soutienne les efforts de consolidation de la paix, en particulier en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Au Darfour, le Burkina Faso participe à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour avec un contingent de 800 hommes. L'adoption, le 14 juillet 2011, du Document de Doha pour la paix au Darfour entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice, constitue une avancée significative dans la restauration de la paix globale et définitive.

Grâce à la confiance placée en nous par l'Union africaine et l'ONU, nous avons pu apporter notre concours au processus de paix, et convions toutes les parties au conflit à consolider le Document de paix de Doha. Le Burkina Faso exprime sa reconnaissance et sa profonde gratitude à l'Émir du Qatar, S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani pour son soutien déterminant au succès de ce processus du Darfour.

Dans le cadre du comité de suivi, mon pays continuera à contribuer à la consolidation de la paix. Nous exhortons le Mouvement pour la justice et l'égalité, le Mouvement populaire de libération du Soudan et le Gouvernement soudanais, à conclure dans les meilleurs délais les modalités d'un arrêt complet des hostilités au Darfour.

En Afrique du Nord, une volonté de changement s'est concrétisée en Tunisie, en Égypte et en Libye. Le Burkina Faso exprime sa solidarité avec ces pays dans leur quête de liberté et de démocratie, et leur réitère sa volonté de renforcer des liens de coopération fructueux. À cet effet, le Burkina Faso réaffirme sa reconnaissance du Conseil national de transition de la Libye, et l'encourage dans sa volonté de promouvoir la démocratie, la cohésion nationale, la stabilité et la sécurité pour toutes les personnes vivant en Lybie.

Au Moyen-Orient, nous suivons avec une attention particulière l'évolution de la question palestinienne. Nous soutenons la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre, et réitérons notre appel à l'instauration d'une paix durable et globale dans cette région, qui garantit la liberté et l'autodétermination du peuple palestinien et la sécurité de l'État d'Israël.

Le Burkina Faso a foi dans le multilatéralisme, dans la solidarité entre les peuples et dans les vertus du dialogue entre les nations. À cet égard, ma délégation note avec une grande satisfaction le climat apaisé qui règne actuellement dans les relations entre la République de Chine à Taiwan et la République populaire de Chine. Cela milite en faveur de l'octroi à la République de Chine de la place qui est la sienne dans le concert des nations, y compris par sa participation significative aux activités des organisations internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Pour terminer, je formule le vœu que les vertus de la solidarité internationale et du dialogue entre les nations continuent d'inspirer l'Organisation des Nations Unies, cadre d'excellence du multilatéralisme, afin qu'ensemble nous relevions les défis auxquels notre monde en pleine mutation est confronté.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar.

**M. Lwin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais transmettre nos félicitations à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour son accession à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que grâce à ses vastes connaissances, son expérience et ses compétences diplomatiques, nous serons en mesure d'obtenir des résultats fructueux dans nos délibérations lors de l'examen des questions importantes et critiques inscrites à l'ordre du jour international.

Je tiens également à exprimer notre gratitude à M. Joseph Deiss, pour sa direction éclairée et ses contributions à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je souhaite également user de cette occasion pour adresser une fois encore nos félicitations au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa reconduction. Nous tenons à lui exprimer nos sincères remerciements pour son dévouement et les efforts inlassables qu'il déploie pour défendre la cause de l'ONU.

Puisque je m'adresse à l'Assemblée générale pour la première fois depuis la création du Gouvernement constitutionnel, et en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar, je tiens à informer l'Assemblée des importants faits et changements survenus

récemment dans mon pays. La République de l'Union du Myanmar a devenue une nouvelle nation démocratique, conformément à la Constitution approuvée par l'écrasante majorité du peuple.

Des élections générales démocratiques pluripartites ont eu lieu au Myanmar en novembre 2010 en conformité avec la feuille de route en sept étapes. Trente-sept partis politiques, y compris 19 partis de différents groupes ethniques nationaux, ont participé aux élections. Aujourd'hui, les représentants élus exercent leurs droits démocratiques dans les organes législatifs.

Le Président, dans son discours inaugural à la première session ordinaire de la Pyidaungsu Hluttaw, le 30 mars 2011, a déclaré que tous les membres élus de la Hluttaw, y compris le Président, ont le devoir de respecter et de protéger la Constitution de la République de l'Union du Myanmar. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à ce que tous les citoyens jouissent des mêmes droits au regard de la loi et il est déterminé à renforcer le pouvoir judiciaire. Le Gouvernement a également assuré la nation qu'il allait amender ou abroger des lois en vigueur, et adopter de nouvelles lois jugées nécessaires pour appliquer les dispositions des droits fondamentaux des citoyens.

En vue de maintenir et de promouvoir des relations amicales avec tous les pays dans le monde, le Myanmar se tourne vers la communauté internationale. Au cours des cinq derniers mois, le Myanmar a reçu les visites de chefs d'État et de délégations de haut niveau des pays voisins, ainsi que d'autres régions et organisations internationales. En retour, le Président Thein Sein a effectué des visites officielles en République d'Indonésie et en République populaire de Chine. Le Président a également assisté au dix-huitième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à Jakarta.

Le nouveau Gouvernement a engagé une série de réformes économiques, sociales et politiques destinées à améliorer la situation socioéconomique des habitants du Myanmar. L'une de ces mesures consiste à intensifier les efforts de lutte contre la pauvreté. Au Myanmar, près de 70 % de la population vit en zone rurale et se consacre à des activités agricoles ou d'élevage. Pour stimuler la production et accroître le développement économique des zones rurales, le Gouvernement a adopté des mesures économiques progressistes. Ces mesures permettront de favoriser une croissance économique soutenue, équitable et qui

profite à tous, et partant, de créer de nouveaux emplois, de promouvoir le développement agricole et de faire reculer la pauvreté.

À cette fin, le nouveau Gouvernement a adopté son Plan national de développement rural et de réduction de la pauvreté pour faire reculer la pauvreté et améliorer les conditions de vie de la population des zones rurales. Un comité central et différents comités de travail ont été mis sur pied en complément des huit tâches définies dans le Plan national. En outre, le nouveau Gouvernement a augmenté le montant des retraites versées aux fonctionnaires en fonction de l'évolution des conditions économiques et sociales dans le pays. En vue d'encourager les échanges commerciaux avec l'étranger, le Gouvernement a ramené les taxes à l'exportation de 8 à 2 % et accordé des exonérations fiscales sur l'exportation de tous les produits agricoles et forestiers.

Il est regrettable que les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie de la population du Myanmar soient entravés par des sanctions économiques. J'invite donc les pays qui imposent des sanctions unilatérales à mon pays à les lever. Cela nous aidera également dans nos efforts en vue d'atteindre les cibles fixées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le Myanmar accorde une grande importance à la protection et à la défense des droits de l'homme. Les droits fondamentaux de nos concitoyens sont garantis par les dispositions pertinentes de la Constitution de l'État. La Commission nationale des droits de l'homme a été créée au Myanmar le 5 septembre 2011 pour veiller précisément à la défense et à la protection de ces droits fondamentaux consacrés par la Constitution.

La coopération du Myanmar avec l'ONU a été clairement démontrée par l'accord donné par le Gouvernement à la quatrième visite de M. Tomás Ojea Quintana, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, en août 2011. M. Quintana a reconnu que le Gouvernement prenait des mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays et s'en est félicité. Il a également salué les engagements pris par le Gouvernement en matière de réforme et les priorités fixées par le Président.

Le Myanmar travaille en coopération étroite avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le rapport national remis en janvier dernier par le Myanmar, dans le cadre de l'examen périodique universel, au Groupe de travail chargé de cet examen, a été examiné par le

Groupe puis adopté à la dix-septième session du Conseil des droits de l'homme, en juin dernier. Le Myanmar a accepté de donner son accord à 52,4 % de toutes les recommandations formulées. Nous sommes fermement convaincus que le processus d'examen périodique universel est le mécanisme de suivi le plus fiable et le moins contestable s'agissant de passer en revue et d'améliorer la situation des droits de l'homme dans tous les pays.

Concernant la réconciliation nationale, le Gouvernement a tendu un rameau d'olivier à tous les groupes ethniques armés du pays avec son Communiqué N°1/2011 du 18 août, et certains groupes ont accepté la proposition du Gouvernement. Le Gouvernement a également décrété une amnistie le 16 mai 2011, et à la fin du mois de juillet, 20 000 détenus avaient déjà été libérés. Je voudrais saisir cette occasion pour annoncer à l'Assemblée générale que le Président, dans l'exercice du mandat qui lui a été conféré par la Constitution, accordera prochainement une nouvelle amnistie, au moment qu'il conviendra.

Le Président a invité la population à œuvrer de concert dans l'intérêt de la nation et par-delà les divergences. C'est dans cet esprit qu'il a reçu, le 19 août 2011, Daw Aung San Suu Kyi et, mettant de côté les divergences, dialogué franchement et cordialement en vue de trouver un terrain d'entente et d'envisager une possible coopération dans l'intérêt du pays et de sa population.

Voici quelques exemples de progrès importants réalisés dans notre processus de démocratisation.

Le Myanmar, pays à économie agricole, suit avec un vif intérêt les questions liées aux effets des changements climatiques. L'agriculture étant particulièrement tributaire du climat, les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture ne sauraient en effet être ignorées. Récemment, des inondations et des périodes de sécheresse ont fait des ravages dans les récoltes et la production agricole de notre région. Il est évident que les pays en développement sont les plus vulnérables en la matière et qu'ils seront par conséquent les premiers à souffrir du réchauffement planétaire et des changements climatiques.

Nous espérons donc que des résultats concrets seront obtenus à la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la septième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion

des Parties au Protocole de Kyoto à Durban (Afrique du Sud). Même si la route de Durban promet d'être difficile, ma délégation est de ceux qui pensent que nous devons inscrire nos délibérations sur cette question dans le cadre de la promotion du développement durable. À cet égard, nous voudrions également insister sur le fait que les trois grands axes que constituent le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement doivent être pris en compte de manière intégrée, coordonnée et équilibrée.

Le Myanmar condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Dans le monde d'aujourd'hui, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée menacent de plus en plus les sociétés humaines. Le Myanmar compte parmi les pays qui ont été victimes du fléau du terrorisme. À cet égard, nous tenons à adresser nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées des victimes du terrorisme dans le monde. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de procéder à un examen d'ensemble des menaces au niveau mondial afin de réévaluer les menaces à la sécurité dans le sillage de l'attentat meurtrier d'Abuja (Nigéria). Le Myanmar est prêt à coopérer aux niveaux régional et international aux fins de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. En l'absence de conditions de stabilité et de paix, il est vain de croire qu'une population peut connaître un développement durable, que ce soit au niveau d'un pays, ou d'une région ou au-delà.

La Déclaration du Millénaire a fixé à 2015 la date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été définis dans le souci du bien-être et des besoins des populations du monde. Malgré quelques progrès, les efforts de développement ont été entravés par différents facteurs tels que le ralentissement de la croissance économique, la diminution des ressources, la hausse des prix des denrées alimentaires et les préoccupations persistantes que suscitent la sécurité alimentaire, la multiplication des catastrophes naturelles et les problèmes posés par les changements climatiques. Il incombe à chaque pays de trouver ses propres moyens d'assurer son développement économique et social. Néanmoins, les efforts nationaux déployés à cet effet doivent être appuyés par la communauté internationale.

De son côté, le Myanmar est déterminé à œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de sa population et à son développement équitable. Pour générer des

revenus, des programmes de microcrédit ont été mis en place au niveau local. D'après le Programme des Nations Unies pour le développement, le taux de pauvreté a été ramené ces dernières années au Myanmar de 32 à 26 %. Nous devons toutefois redoubler d'efforts pour atteindre l'ODD 1 d'ici à 2015.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire des efforts internationaux visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires, à encourager le désarmement nucléaire et la coopération dans ce domaine et à garantir l'accès à l'énergie nucléaire. En tant que signataire du TNP, le Myanmar reste déterminé à respecter les trois piliers du Traité. Le Myanmar, fervent défenseur du désarmement nucléaire, présente chaque année depuis 1995 un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, qui jouit d'un large soutien auprès des États Membres. Le Myanmar s'oppose fermement à la prolifération et à la production d'armes nucléaires et appuie fermement les efforts visant à l'instauration d'un monde libéré de la menace des armes nucléaires et de leurs produits dérivés.

Récemment, le monde qui nous entoure a évolué. Nous avons vu les gouvernements et les paysages politiques changer. Le Myanmar s'est transformé, et poursuit son chemin vers la démocratie en douceur et pacifiquement. Nous avons lancé une série de réformes dans divers secteurs afin de faciliter la démocratisation et le développement économique et d'améliorer la vie de notre population.

Les mesures prises par le Gouvernement du Myanmar sont concrètes, visibles et irréversibles. Nous veillerons à ce que le processus de réforme soit progressif, systématique et évolutif. Le Myanmar est fermement résolu à poursuivre la mise en œuvre du processus de démocratisation malgré tous les défis actuels. À ce stade critique, les encouragements, la compréhension et le soutien de la communauté internationale sont d'une importance capitale pour assurer la transition du Myanmar vers la démocratie.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, S. E. M. Pham Binh Minh.

**M. Pham Binh Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée

générale à sa soixante-sixième session. Je suis convaincu que, grâce à votre savoir-faire et à votre expérience en matière de diplomatie, la session en cours sera un succès. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier vivement M. Joseph Deiss d'avoir grandement contribué à l'issue fructueuse de la soixante-cinquième session.

La délégation vietnamienne voudrait également féliciter S. E. M. Ban Ki-moon à l'occasion de sa nomination pour un second mandat au poste de Secrétaire général. Nous sommes certains que, avec la coopération des États Membres, le Secrétaire général apportera des contributions encore plus notables aux activités de l'Organisation des Nations Unies et, par là-même, à la paix et au développement dans le monde. Nous adressons enfin nos chaleureuses félicitations à la République du Soudan du Sud, devenue le cent quatre-vingt-treizième Membre de l'Organisation.

Aujourd'hui, la paix, la coopération et le développement restent les thèmes qui dominent notre époque. Pourtant, tensions et conflits persistent sur la plupart des continents et dans la plupart des régions, du fait de différends non réglés au sein des nations et du recours à la menace ou à l'emploi de la force. Changements climatiques, catastrophes naturelles, pandémies, criminalité transnationale, prolifération des armes de destruction massive et terrorisme international restent les défis auxquels il est impératif d'apporter une réponse efficace. La reprise vacillante de l'économie mondiale, associée à des crises économiques dans de nombreux pays développés, expose les pays en développement au risque que les inégalités des termes de l'échange s'accroissent, que le protectionnisme s'intensifie, que les ressources financières s'amenuisent et que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (ODD) soient annulés. Les négociations multilatérales sur des questions d'intérêt commun comme le désarmement et les changements climatiques n'ont pas donné de résultats à la hauteur de nos attentes.

La situation actuelle oblige les États à promouvoir le dialogue et la coopération de manière à pouvoir relever les défis communs, qu'ils soient dus à l'homme ou à la nature. La paix, la sécurité et la stabilité restent le désir suprême de tous les pays et sont une condition nécessaire du développement. La clef du succès réside dans les efforts faits par chaque État, ainsi que dans le renforcement de la coopération internationale et du multilatéralisme fondés sur le

respect des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, sans perdre de vue les intérêts légitimes de tous les pays, en particulier des pays en développement. À cet égard, le Viet Nam vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir proposé comme thème du débat général le règlement pacifique des différends.

Comme l'a fait observer, à juste titre, le Secrétaire général, jamais l'Organisation des Nations Unies n'a été aussi utile et jamais autant de personnes dans le monde entier n'ont eu besoin d'elle avec autant d'urgence. Elle doit donner des résultats concrets qui se traduisent par une réelle amélioration au quotidien pour les populations du monde entier. Il ne fait aucun doute que, du fait de sa composition universelle, l'Organisation jouit d'une légitimité sans égale et devrait donc servir de modèle en matière de gouvernance mondiale et de coopération multilatérale.

Ces dernières années, l'ONU a joué un rôle crucial pour ce qui est de mettre fin aux conflits et de promouvoir les processus de paix dans diverses régions. Nous apprécions vivement les initiatives qui placent les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables au cœur du programme de travail international, ainsi que les efforts visant à mobiliser les ressources et les capacités nécessaires pour concrétiser les plans d'action convenus au niveau international, notamment réaliser les OMD; pour faciliter les négociations multilatérales sur les changements climatiques, sur le désarmement et sur la non-prolifération des armes de destruction massive; pour apporter des solutions à des problèmes pressants tels que la désertification, les maladies non transmissibles, la sûreté et la sécurité nucléaires; et pour faire face à la crise économique et financière mondiale. Nous nous devons de mentionner les efforts faits par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies pour établir des normes et des programmes de travail correspondant à leurs mandats, afin d'aider les pays en développement à avancer.

Parallèlement, la communauté internationale voit dans l'Organisation une source d'inspiration et de force, une organisation universelle à même de prendre des mesures décisives pour lutter contre toute tendance qui risqueraient de nuire à sa crédibilité ou d'aller à l'encontre de ses valeurs fondamentales et de ses principes et objectifs fondateurs. L'Organisation se doit donc de préserver les valeurs de la paix et de la sécurité, du droit international et du multilatéralisme. Elle se doit aussi d'améliorer sa réactivité et son

efficacité sur le terrain, pour mieux répondre aux besoins et aux intérêts des États Membres, en particulier des pays en développement.

Dans la mesure où la paix et la sécurité sont toujours au premier rang de nos priorités, l'ONU doit poursuivre ses efforts concertés et cohérents pour promouvoir le règlement pacifique des guerres civiles et des conflits locaux dans diverses régions du monde, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, tout en empêchant d'autres conflits d'éclater.

Nous devons promouvoir une culture de paix et de dialogue et le règlement pacifique des différends. À cet égard, le Viet Nam appuie les efforts visant à mettre un terme à la violence et à renforcer la reconstruction et la réconciliation nationales en Afghanistan et en Iraq. S'agissant de la demande d'accession de la Palestine au statut d'État Membre de l'ONU, le Viet Nam tient à rappeler qu'il a reconnu l'État de Palestine dès 1988. Nous avons toujours soutenu le juste combat du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, y compris le droit d'établir un État indépendant et souverain qui coexiste pacifiquement avec Israël sur la base des frontières de juin 1967. C'est dans cet esprit que nous affirmons notre plein appui aux efforts de la Palestine pour devenir rapidement un Membre de l'ONU à part entière.

Nous appuyons les efforts de l'Organisation pour que les conclusions de la Conférence 2010 des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la récente réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires se traduisent par des actions concrètes. Nous appuyons également les initiatives de l'ONU visant à revitaliser le travail de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Tout en répondant aux préoccupations liées à la sécurité, la communauté internationale, dont l'ONU est le poumon, doit s'efforcer d'établir des relations internationales plus équitables et une architecture économique et financière internationale et des institutions plus justes. Les pays en développement doivent jouer un rôle plus important et avoir davantage d'influence dans la conduite de la gouvernance internationale. Ils doivent pouvoir participer au processus de mondialisation de manière plus active et efficace. De leur côté, les pays développés doivent honorer leurs obligations et leurs engagements, notamment s'agissant de maintenir la stabilité macroéconomique, de contribuer à l'aboutissement du

Cycle de Doha, d'éliminer les mesures commerciales inéquitables et d'augmenter l'aide au développement.

Sachant qu'il importe de continuer à développer la pensée et l'action en faveur d'un environnement économique mondial plus stable et plus sain, nous recommandons à l'ONU de convoquer une réunion de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social pour assurer le suivi du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (résolution 63/303), qui s'est tenue en juin 2009.

Dans le même temps, l'ONU doit prendre des mesures pour empêcher le recours unilatéral à des sanctions économiques contre les pays en développement. Le Viet Nam appelle fermement à la levée du blocus économique imposé à la République de Cuba.

En outre, pour promouvoir le développement durable au profit de tous, il est essentiel de renforcer l'engagement et l'action politiques, l'ONU jouant à cet effet un rôle de coordination central, afin de réaliser un développement équitable et durable pour tous. À quatre ans de l'échéance de 2015, il est essentiel d'élargir le partenariat mondial pour le développement, tant du point de vue de son ampleur que de sa profondeur, afin de mettre à disposition des pays qui en ont besoin l'expérience politique, les ressources et les meilleures pratiques nécessaires pour réaliser les OMD et poursuivre la mise en œuvre du processus y relatif.

Il importe également de commencer à développer la vision d'un programme de développement mondial pour la période de l'après-2015. Nous devons par ailleurs collaborer beaucoup plus étroitement pour garantir de bons résultats à l'issue de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui auront lieu prochainement en Afrique du Sud et au Brésil.

Le Viet Nam est déterminé à collaborer avec les autres États Membres pour revitaliser l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, renforcer le rôle global du Conseil économique et social dans le domaine du développement, augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité et améliorer ses méthodes de travail. Nous espérons par ailleurs que l'action du système des Nations Unies en faveur du développement deviendra plus cohérente, résolue et

efficace afin de pouvoir s'adapter aux priorités nationales des pays bénéficiaires. Soucieux de contribuer aux réformes de l'ONU, le Viet Nam met activement en œuvre l'initiative Unis dans l'action et, en collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires, il a accompli des progrès tangibles.

Le Viet Nam se félicite de l'adoption de la résolution 65/281 sur l'examen de la question du Conseil des droits de l'homme. Nous soulignons qu'il importe de continuer à renforcer l'efficacité opérationnelle du Conseil des droits de l'homme et des autres mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies afin qu'ils deviennent plus efficaces et plus cohérents, et ce en mettant davantage l'accent sur le dialogue et le partage des données d'expérience. Pour continuer de contribuer à cette initiative, nous avons présenté la candidature du Viet Nam au Conseil des droits de l'homme pour la période 2013-2016.

L'année 2011 est importante pour le Viet Nam, car nous sommes parvenus à organiser le onzième congrès du parti et l'élection des organes de l'État. Nous avons également adopté une stratégie de développement socioéconomique pour les 10 prochaines années. Au cours des 25 dernières années de renouvellement global, le Viet Nam a accompli des progrès considérables dans de nombreux domaines, et le pays s'est largement intégré à la vie internationale. Nous avons créé et consolidé des cadres stables et à long terme de relations avec les grands pays et les centres économiques et politiques mondiaux et régionaux.

Sur la base de ces acquis, au cours de la période à venir, le Viet Nam est déterminé à renforcer globalement le processus de renouvellement en mettant l'accent sur la qualité et l'efficacité, mais aussi sur l'industrialisation et la modernisation nationales, parallèlement au développement d'une économie fondée sur le savoir.

Pour élargir et approfondir ses relations avec les autres pays, le Viet Nam continuera de mener une politique étrangère indépendante dans les domaines de la paix, de la coopération et du développement. Le Viet Nam est un ami et un partenaire fiable, mais également un membre responsable de la communauté internationale qui œuvre à la prospérité de chaque pays, à l'indépendance nationale, à la paix mondiale, à la démocratie et au progrès social.

Nous espérons renforcer notre intégration aux structures internationales et participer activement aux

travaux des instances multilatérales régionales et internationales telles que l'ONU, la Réunion Asie-Europe, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et de la Chine, afin de régler les problèmes mondiaux de la sécurité nucléaire, du désarmement nucléaire, de la prévention de la criminalité, des changements climatiques, du développement durable, et celui de la coopération sur le Mékong.

D'autre part, nous sommes toujours prêts à partager avec d'autres pays notre expérience en matière de coopération Sud-Sud et de coopération tripartite, de financement du développement, de renforcement de l'efficacité de l'aide et d'intégration des OMD aux stratégies socioéconomiques nationales.

Nous collaborerons étroitement avec les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'autres acteurs pour promouvoir la paix, la stabilité, la coopération et le développement en Asie du Sud-Est, en Asie de l'Est et au-delà, par le biais des mécanismes et des instruments dirigés par l'ASEAN, notamment le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, le Forum régional de l'ASEAN et le Sommet de l'Asie orientale.

À cet égard, le Viet Nam salue et appuie les contributions à la paix et à la sécurité en mer de l'Est. Comme les autres membres de l'ASEAN, le Viet Nam est profondément attaché au dialogue et aux mécanismes de confiance, et il se tient prêt à appuyer toute initiative visant à trouver des règlements pacifiques aux différends, et à y contribuer, conformément au droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, pourvu que lesdits règlements agréent à toutes les parties concernées. En attendant cette solution, nous nous efforcerons, comme toutes les parties concernées, de respecter strictement la Déclaration sur la conduite des parties en Mer de Chine méridionale. Nous nous félicitons que les parties aient déclaré vouloir travailler ensemble à la rédaction d'un code de conduite dans un avenir proche.

La présente session de l'Assemblée générale se déroule à un moment crucial où le monde est confronté à des problèmes considérables. Je suis convaincu que ce n'est qu'en agissant en commun et en renforçant la coopération multilatérale que nous pourrions répondre aux attentes et aux aspirations de nos peuples et

orienter correctement les initiatives de développement à long terme de l'ONU. Le Viet Nam demeure fermement attaché à cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elmar Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

**M. Mammadyarov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux précédents orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette tâche à haute responsabilité. Je remercie votre prédécesseur, S. E. M. Joseph Deiss, qui s'est montré très productif durant la dernière session.

Je tiens par ailleurs à exprimer mon profond respect et ma gratitude au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son rôle de chef de file et sa volonté de revitaliser l'Organisation des Nations Unies. S'agissant du thème du débat général de cette année, nous nous félicitons de l'adoption à la soixante-cinquième session de la résolution 65/283 sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits, dans laquelle l'Assemblée générale réitère que tous les États Membres doivent honorer rigoureusement leurs obligations telles qu'énoncées dans la Charte des Nations Unies, et réaffirme, entre autres, son attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États.

L'Azerbaïdjan attend avec intérêt les directives pertinentes visant à renforcer l'efficacité de la médiation, tel qu'indiqué dans la résolution, et nous sommes disposés à contribuer activement à son élaboration. Nous devons malheureusement admettre que tous les États ne font pas face à leurs obligations internationales de manière responsable et qu'ils ne se conforment pas tous aux normes et principes généralement acceptés du droit international.

Pendant près de deux décennies, nous avons assisté à des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et d'autres documents consacrant le droit international de la part de la République d'Arménie, qui a violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan. Du fait de cette agression, près de 20 % du territoire azerbaïdjanais demeurent sous occupation et près d'un

million de réfugiés et de personnes déplacées d'Azerbaïdjan n'ont pas pu retourner dans leurs foyers.

En 1993, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions, les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), exigeant le retrait immédiat, total et sans conditions des forces arméniennes de tous les territoires occupés d'Azerbaïdjan, et il a réaffirmé la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de l'Azerbaïdjan. Les mêmes appels ont été lancés également par d'autres organisations internationales. L'Arménie continue hélas à ignorer les appels lancés par la communauté internationale.

Plus inquiétant encore, au lieu de préparer leur peuple à un avenir de paix, de prospérité et de stabilité dans l'amitié et la coopération avec les pays voisins, les dirigeants arméniens continuent d'inciter publiquement les générations futures à se livrer à de nouvelles guerres, des violences et des agressions et à diffuser, par tous les moyens, ses dangereuses idéologies fondées sur l'animosité et la haine à l'égard non seulement de l'Azerbaïdjan, mais également d'autres peuples de la région.

Les activités illégales menées dans les territoires occupés azerbaïdjanais, telles que l'implantation de colons d'origine arménienne, ainsi que la destruction et la confiscation du patrimoine historique et culturel azerbaïdjanais, sont une autre source de préoccupation. Ces activités visent à consolider le statu quo d'occupation actuel en entérinant les résultats de la purification ethnique et de la colonisation des terres confisquées, et à entraver considérablement toutes possibilités de règlement du conflit. Il y a peu, nous avons d'ailleurs entendu dans cette salle une déclaration très agressive et négative du Président de l'Arménie, qui a publiquement confirmé la politique destructrice de l'Arménie (voir A/66/PV.19).

La mission d'évaluation sur le terrain menée en octobre 2010 dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a déclaré, entre autres, que le statu quo d'occupation était inadmissible et exhorté l'Arménie à mettre fin à ses pratiques illégales sur ces territoires.

En tant que pays souffrant de l'occupation de ses territoires et du déplacement forcé de centaines de milliers de ses citoyens, l'Azerbaïdjan est la partie qui a le plus grand intérêt à un règlement négocié rapide du

conflit. Notre position est bien connue de la communauté internationale. Elle est fondée sur un respect rigoureux des normes et principes du droit international selon lesquels l'acquisition de territoires par la force est inadmissible et doit être condamnée fermement et inconditionnellement.

Il est tout à fait illogique que les dirigeants arméniens, qui ont pratiqué une purification ethnique totale non seulement sur les territoires occupés d'Azerbaïdjan, mais également sur la population azerbaïdjanaise, sur son propre territoire, s'emploie actuellement à appliquer le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. De toute évidence, on ne saurait expulser les peuples de leurs foyers pour des motifs ethniques tout en invoquant en même temps le droit à disposer d'eux-mêmes de ceux qui restent pour les mêmes motifs.

L'Azerbaïdjan reconnaît que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne peut être appliqué que

« en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des États », selon le principe consacré dans l'Acte final d'Helsinki.

L'Azerbaïdjan est convaincu que le règlement du conflit passe d'abord par le retrait des forces armées arméniennes des territoires occupés, dans le respect du calendrier établi, puis par le rétablissement des communications, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et la création de conditions propices à la coexistence pacifique des Azerbaïdjanais et des Arméniens dans la région du Haut-Karabakh, qui respectent l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Cette approche graduelle, qui a été proposée par des médiateurs et bénéficie de l'appui de la communauté internationale, à l'exception, malheureusement, des dirigeants arméniens, peut permettre d'instaurer durablement la paix et la stabilité et dans la région et d'en éliminer les facteurs d'incertitude.

L'Azerbaïdjan conserve tout son intérêt, sa motivation et sa patience pour ce processus de négociation très difficile et délicat. Nous pensons que la communauté internationale convaincra la partie arménienne de respecter les normes et les principes généralement acceptés du droit international et de cesser de porter atteinte au droit des Azerbaïdjanais de vivre sur leurs propres territoires, y compris dans la région du Haut-Karabakh. En échange, nous sommes disposés à garantir à la région le plus haut degré

d'autodétermination au sein de la République d'Azerbaïdjan.

Je voudrais aborder une autre question d'importance dans le cadre de l'ordre du jour de la communauté internationale : la Palestine. L'Azerbaïdjan réaffirme son adhésion à la position exprimée par la majorité des États Membres de l'ONU. Nous réitérons notre solidarité de longue date avec le peuple et les dirigeants de Palestine et pensons qu'il est temps de débloquent ce problème de longue date particulièrement important. Il est temps que la Palestine soit représentée à part entière à l'ONU.

L'Azerbaïdjan est déterminé à contribuer davantage à la réalisation des objectifs de développement convenus au sein de l'ONU. Ces dernières années, l'Azerbaïdjan a renforcé son assistance humanitaire à l'appui des efforts internationaux et nationaux visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable et la prospérité mondiale pour tous. Nous nous attachons tout particulièrement à apporter une réponse face aux besoins particuliers et à la vulnérabilité des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi que de ceux des pays ayant essuyé des catastrophes naturelles ou pâtissant des changements climatiques, notamment les petits États insulaires.

La crise humanitaire récente dans la Corne de l'Afrique a une fois de plus démontré l'importance de la solidarité mondiale. L'Azerbaïdjan a fourni une aide urgente à l'appui des efforts en cours aux fins de l'élimination de la famine dans la région. Le Gouvernement azerbaïdjanais envisage actuellement un financement supplémentaire pour aider la communauté internationale à renforcer ses efforts pour faire face à la situation humanitaire et contribuer à un règlement durable, à moyen et long terme, de la crise qui sévit dans la Corne de l'Afrique.

Fruit de la coopération fructueuse entre l'ONU et le Gouvernement azerbaïdjanais, la résolution 64/186, présentée par l'Azerbaïdjan sous le titre « Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne », a été adoptée à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale le 21 décembre 2009. En sa qualité de principal coordonnateur du projet, l'Azerbaïdjan a réalisé une étude de faisabilité et finance le secrétariat du projet. Nous avons pris un certain nombre de mesures aux fins de la création d'un consortium comprenant les principaux opérateurs de télécommunications de la région.

L'Azerbaïdjan a toujours été un lieu de coexistence et de tolérance pour la multiplicité des confessions, groupes ethniques et philosophies. C'est l'un des seuls endroits où différentes cultures et civilisations se rencontrent au carrefour de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud.

En tant que passerelle entre les cultures et membre actif du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations, l'Azerbaïdjan se sent responsable de la promotion du dialogue entre les religions et les cultures fondé sur la compréhension et le respect mutuels. Ainsi, nous avons accueilli ces dernières années un certain nombre de manifestations fortement médiatisées tournées vers l'action, y compris le Sommet des chefs religieux mondiaux en avril 2010, le Forum mondial pour le dialogue interculturel du 7 au 9 avril 2011 et d'autres manifestations similaires.

Soucieux de continuer de contribuer au maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité internationales, l'Azerbaïdjan a présenté sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2012-2013. Les élections se tiendront cette année, le 21 octobre à l'Assemblée générale.

L'année 2012 marque le vingtième anniversaire de l'admission de l'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies, même si, contrairement à d'autres candidats du Groupe des États d'Europe orientale, nous n'avons jamais eu l'occasion de devenir membre du Conseil de sécurité. L'élection de l'Azerbaïdjan au Conseil de sécurité contribuerait à remédier à la sous-représentation des petits pays en développement et à assurer une composition plus équilibrée au sein de cet organe de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement azerbaïdjanais serait reconnaissant aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur soutien à sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole de S. E. M. Dato Sri Anifah Aman, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

**M. Aman** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Je suis convaincu que, sous votre direction compétente, l'Assemblée sera en mesure de conclure ses délibérations et ses travaux avec succès. À cet égard, je voudrais vous assurer du plein appui de la Malaisie

durant votre présidence. Je tiens également à féliciter S. E. M. Ban Ki-moon de sa nomination pour un second mandat en tant que Secrétaire général.

Le thème que vous avez choisi pour le débat général, « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques » est approprié et opportun. En effet, l'Organisation des Nations Unies elle-même a été créée comme instrument de médiation pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité parmi les nations du monde. De nombreux intervenants ont souligné combien il est important de régler les conflits par la médiation. La Malaisie partage ce point de vue.

Tout bien considéré, la paix ne peut être instaurée que si les parties sont disposées à avoir recours à la médiation. Maintenant, plus que jamais, il faut faire appel à la médiation pour régler la crise du Moyen-Orient, puisqu'il s'agit de la seule option disponible pour parvenir à une paix durable.

Année après année, nous avons espéré que la question palestinienne trouve une solution juste et pacifique. Pendant tout ce temps, nous nous sommes aussi rendus compte que la médiation est le seul moyen de trouver une solution durable à tous les conflits et crises. Par conséquent, il nous appartient à tous de faire en sorte que soit effectivement le cas. La patience et la prudence ont leurs avantages, mais elles ne doivent pas mener à la paralysie. Cet organe et le Conseil de sécurité ont adopté de nombreuses résolutions sur la Palestine, mais elles n'ont donné aucun résultat concret.

Nous soutenons la demande d'admission Palestiniens à l'Organisation des Nations Unies et notons avec satisfaction que les deux parties sont prêtes à tenir des pourparlers sur la base du cadre juridique international existant. À cet égard, la Malaisie appuie pleinement les droits légitimes du peuple palestinien à un État indépendant palestinien, conformément à la solution des deux États, en tenant compte des préoccupations en matière de sécurité des deux parties.

Depuis un certain temps, notre monde est confronté à des défis politiques sans précédent, des catastrophes nationales dévastatrices et des crises financières. Pendant toute cette période, nos institutions et mécanismes ont semblé incapables de faire face à ces problèmes et au rythme auquel ils apparaissent. Pour aggraver la situation, alors que nous essayons de répondre aux causes de l'instabilité internationale – qui existent depuis longtemps –, les

menaces non-traditionnelles à la paix et à la sécurité, comme le terrorisme, s'ajoutent aux difficultés déjà existantes.

Alors que nous partageons la douleur de ceux qui ont perdu des êtres chers lors de l'attentat du 11 septembre, il y a 10 ans, nous devons renforcer notre détermination à éradiquer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous ne pourrions y parvenir qu'en nous attaquant aux causes profondes du terrorisme et tout appui à leur cause, ce qui supprimerait toute bienveillance envers ceux qui commettent des actes de terrorisme et tout appui à leur cause. Nous devons, en même temps, gagner les cœurs et les esprits de tous pour que notre victoire sur le terrorisme perdure.

Mais la conquête des cœurs et des esprits n'est que la moitié de ce que j'appellerais la bataille des perceptions. L'autre moitié consiste à combattre les expressions de sentiments extrémistes. Malgré les efforts continus que nous déployons pour promouvoir la paix et l'harmonie dans le monde, nous constatons toujours une tendance croissante à perpétuer et à alimenter l'islamophobie. D'aucuns ont essayé d'opposer l'Islam à l'Occident, de diaboliser l'Islam et d'associer l'Islam au terrorisme. Ces actes irresponsables accentuent encore davantage le fossé qui sépare le monde musulman dans son ensemble de l'Occident.

En réalité, la question ne se pose pas entre les musulmans et les non-musulmans, mais entre les modérés et les extrémistes de toutes les religions, qu'il s'agisse de l'islam, du christianisme ou du judaïsme. C'est à la lumière de cette montée des sentiments extrémistes dans le monde que le Premier Ministre de la Malaisie a lancé, l'année dernière, devant cette Assemblée, un appel à la création d'un mouvement mondial de modérés (voir A/65/PV.19). Ce vibrant appel a eu lieu à un moment opportun de l'histoire. Nous devons veiller à ce que les voix de la modération, qui constituent actuellement la majorité silencieuse, l'emportent sur celles de l'extrémisme afin d'apporter des solutions aux difficultés croissantes de la communauté internationale.

Ce mouvement a été largement accepté par des autorités politiques mondiales, aux plus hauts niveaux, comme la réunion Asie-Europe et le Sommet d'Asie orientale. Plus récemment, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est prononcée en faveur du mouvement des modérés, à titre de contribution à

l'évolution mondiale. La Malaisie œuvrera avec diligence pour faire en sorte que le mouvement mondial des modérés complète les activités en cours de l'Alliance des civilisations des Nations Unies et d'autres dialogues interconfessionnels et interculturels afin que la modération l'emporte sur l'extrémisme.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les besoins des États gravement touchés par des catastrophes naturelles. La situation en Somalie a ému beaucoup d'entre nous. Pour sa part, la Malaisie a promis, le mois dernier, un million de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie de l'Organisation de coopération islamique et a dépêché une mission humanitaire pour atténuer les souffrances de nos frères et de nos sœurs de Somalie. Un Malaisien courageux a perdu la vie au cours de cette mission. Cependant, de tels incidents ne nous dissuaderont pas de continuer à apporter une aide humanitaire à tous les autres pays dans le besoin.

Dans le domaine de l'environnement, il semblerait que nous perdions de vue nos objectifs. Nous savons que ce ne sont pas les bons projets qui manquent, mais la volonté politique et les moyens de les mettre en œuvre. Nous sommes préoccupés par le défaut de mise en œuvre, et aussi par les divergences paralysantes qui existent dans les domaines du cadre institutionnel et du développement durable. Le fait que la Commission du développement durable n'a pu aboutir à un résultat positif en mai dernier l'a clairement démontré.

L'absence de progrès et de volonté de tenir les engagements pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un autre exemple. Nous devons veiller à ce que le principe de responsabilités communes mais différenciées, associées à la responsabilité historique, fasse partie intégrante de tous nos efforts pour mener à bien les négociations sur les changements climatiques et assurer le développement durable.

Dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de nouvelles idées voient le jour sur les moyens de renforcer les cadres institutionnels pour l'environnement. Si les cadres institutionnels actuels ne permettent pas de relever les défis écologiques redoutables auxquels nous sommes face, nous devrions peut-être envisager de nouveaux mécanismes non-sélectifs et participatifs, garantissant des responsabilités équitables en matière de prise de décisions.

Le désarmement nucléaire occupe un rôle central dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, comme l'atteste ceci est la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale dans laquelle il était question, notamment, de propositions en vue « d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives » [*résolution 1(I), par. 5 c*)]. Pourtant, 65 ans plus tard, cela reste de l'ordre du rêve. Tous les États doivent fournir leur part d'efforts pour que des progrès plus concertés soient réalisés dans ce domaine.

La Malaisie est résolue à travailler avec les autres États Membres pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuerons à préconiser l'élimination totale des armes nucléaires par le biais d'une convention sur ces armes. Pour continuer à faire des progrès sur cette question, il faudra forger un consensus sur le lancement d'un processus de négociations multilatérales. Ceci requerra par conséquent que les États détenteurs d'armes nucléaires agissent de bonne foi. Je leur demande d'en faire la preuve.

Il est clair que l'architecture financière internationale actuelle est incapable de faire face à la situation récente dans laquelle se trouvent les marchés financiers mondiaux. La Banque mondiale a averti que nous sommes sur le point d'entrer dans une zone dangereuse. Nous avons besoin d'une nouvelle architecture financière qui soit transparente, équitable, représentative et participative et qui réduise l'instabilité. Des enseignements peuvent être tirés des économies des pays développés qui ont lancé une réforme économique et renforcé leurs institutions financières à la suite de la crise financière asiatique. Laissons notre fierté de côté et apprenons les uns des autres.

Désireuse d'avancer dans la chaîne de valorisation et d'améliorer sa compétitivité, la Malaisie s'est embarquée dans ses propres programmes de transformation sur la base du concept « Une seule Malaisie », du programme de transformation du Gouvernement, du programme de transformation économique et du nouveau modèle économique. Dans le cadre du programme de transformation, la Malaisie a procédé à une réforme en profondeur de ses lois d'urgence et de sa législation en matière de sécurité interne, lesquelles seront remplacées par des lois contre les actes subversifs, le terrorisme et la criminalité organisée.

La Malaisie se transforme et se réforme afin de mieux s'adapter à un contexte mondial en mutation. Nous croyons que l'ONU doit faire de même. Nous souhaitons une réforme globale de l'Organisation afin que cette dernière soit en mesure de faire face aux réalités actuelles et de relever les défis présents. Le Conseil de sécurité en particulier doit faire l'objet d'une réforme totale afin d'être plus légitime, plus représentatif, plus démocratique et plus transparent. Le Conseil doit être efficace, transparent et responsable devant l'ensemble des membres de l'ONU afin de renforcer ses capacités de médiation. Il ne doit pas être soumis à ceux qui détiennent le droit de veto.

À ce titre, je reviens au thème du Président. Dans notre quête de paix, c'est vers la médiation que nous devons nous tourner, et adopter également les principes de transformation et de modération. Une combinaison de médiation, de transformation et de modération constituera la recette parfaite pour l'instauration d'une paix durable. Relevons le défi avec la fortitude requise et œuvrons ensemble à l'instauration d'un monde uni et meilleur pour tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Arthur Peter Mutharika, Ministre des affaires étrangères de la République du Malawi.

**M. Mutharika** (Malawi) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de dire comme je suis heureux de venir prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de S. E. M. Bingu Wa Mutharika, Président de la République du Malawi. Le Président a été dans l'incapacité d'assister à cette séance en raison d'autres engagements d'État, mais vous envoie tous ses vœux, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général et à tous les peuples des Nations Unies.

Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, preuve de la confiance des peuples des Nations Unies dans votre leadership. Je vous souhaite beaucoup de succès à la direction de cet organe au cours des prochains mois.

Je voudrais également saisir la présente occasion pour féliciter M. Joseph Deiss, Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, pour son leadership efficace pendant son mandat. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui à Istanbul, et il m'a beaucoup aidé personnellement alors que ces activités internationales étaient nouvelles pour moi. Il manifestait également un grand intérêt pour l'Afrique,

et j'espère que quoi qu'il fasse à l'avenir, il continuera de lui manifester le même intérêt.

Que je saisisse également cette occasion pour féliciter M. Ban Ki-moon d'avoir été reconduit à l'unanimité pour un second mandat, preuve de la confiance de la communauté internationale dans son leadership. Je me souviens de la visite qu'il a effectuée l'année dernière au Malawi, dans le Village du Millénaire. Les habitants du village de Mwandama attendent impatiemment son retour, et ils m'ont chargé de lui demander de revenir au Malawi, lorsqu'il en aura le temps.

Je saisis également cette occasion pour me joindre aux autres orateurs qui ont félicité nos frères et nos sœurs du Soudan du Sud d'avoir obtenu leur indépendance. C'est une chose qui me tient particulièrement à cœur, car lorsque le Soudan du Sud a accédé à l'indépendance, le Malawi présidait l'Union africaine. J'en suis très fier. La naissance du Soudan du Sud, à mon avis, illustre de manière éloquente l'importance de la médiation et des négociations dans le règlement des différends par des moyens pacifiques. Je suis convaincu que les questions à régler entre le Soudan du Sud et le Soudan seront également résolues par la voie pacifique. Je leur souhaite donc un plein succès.

Le thème de ce débat général est « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Je considère que le moment est opportun pour examiner cette question car aujourd'hui, nous nous trouvons face à de nouveaux problèmes, y compris les problèmes intra-étatiques et interétatiques. Il existe un nouveau problème de populations qui se divisent au sein d'un même État pour des motifs ethniques, linguistiques, religieux ou culturels. Il faut donc trouver des méthodes pour régler ces différends à l'intérieur des États.

Je tiens donc à saluer l'ONU et à encourager la création de mécanismes durables chargés de veiller à ce que les différends entre les États et à l'intérieur des États soient réglés par des moyens pacifiques. Dans ce contexte, je félicite l'Union européenne, les organisations régionales et les autres organisations internationales pour leur travail de médiation, notamment en Afrique. J'encourage les pays en développement, en particulier les États africains, à faire en sorte d'adopter la pratique consistant à régler les différends dans les universités et à former des

personnes au niveau local et régional aux techniques de règlement des différends.

L'ONU et le monde sont confrontés à un grand nombre de problèmes, mais mon pays en a relevé cinq qui, je l'espère, seront inscrits en bonne place dans le programme des futures sessions des Nations Unies. La première question a trait à la gestion des secours en cas de catastrophe. Les catastrophes sont désormais devenues un grand problème dans la plupart de nos pays. Elles drainent les ressources des pays les moins avancés, notamment en Afrique. Nous avons presque tous les jours des problèmes tels que des inondations, des pluies torrentielles, des sécheresses, des tremblements de terre, des tempêtes et des ouragans, ce qui a pour conséquence de réduire à néant les progrès faits en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, je voudrais inviter la communauté internationale à mettre en place des mécanismes, en Afrique et ailleurs dans le monde en développement, pour nous aider à faire face aux catastrophes.

Mon pays attache également de l'importance à la question des changements climatiques. Il s'agit d'un problème très grave en Afrique, où les récoltes sont détruites en raison de pluies trop abondantes ou insuffisantes, d'un excès de vent ou de soleil. Tous ces scénarios ont pour origine les changements climatiques. C'est pourquoi j'encourage la communauté internationale à mettre en place des mécanismes pour faire face aux changements climatiques. Je sais que des pays comme le Malawi n'ont pas contribué à l'apparition des changements climatiques. Cependant, nous estimons que nous avons la responsabilité collective de veiller à ce qu'il soit remédié au problème des changements climatiques. J'espère que la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir en Afrique du Sud, abordera spécifiquement cette question.

Le troisième domaine qui revêt beaucoup d'importance pour mon pays est celui de la paix et de la sécurité. Comme nous le savons tous, peu importe le niveau de développement que nous aurons atteint, cela ne servira à rien s'il n'y a pas de paix ou de sécurité dans nos pays. Malheureusement, dans nos pays, en particulier en Afrique, nous devons faire face à de nombreux défis. Certaines mouvances sont résolues à provoquer des changements anticonstitutionnels de gouvernement, ce qui crée des situations d'instabilité.

Au Malawi, nous sommes déterminés à maintenir la paix et la sécurité. Nous sommes également attachés à la démocratie et à la bonne gouvernance. Ainsi, le Malawi a par exemple mis en place un certain nombre d'institutions, comme la Commission des droits de l'homme du Malawi, le Médiateur, le bureau de lutte contre la corruption et la Cour des comptes. Ce sont toutes des institutions de bonne gouvernance, dont le but est d'améliorer la gouvernance dans notre région de l'Afrique, et certainement au Malawi.

Une autre question revêt de l'importance pour le Malawi en particulier et pour l'Afrique en général, c'est celle de l'autodétermination. Plus de 2 millions de personnes dans différentes régions du monde vivent toujours sous domination coloniale. Je voudrais exhorter la communauté internationale à veiller à ce que d'ici à la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2011-2021), tous les territoires sous domination coloniale soient libres et indépendants. À mon avis, l'autogouvernance est un concept très important. L'autodétermination des peuples colonisés est un principe consacré par la Charte des Nations Unies.

Bien entendu, l'autodétermination a une autre dimension, dont l'ONU doit traiter de toute évidence, à savoir l'autodétermination en dehors du contexte colonial. Il s'agit d'un problème extrêmement compliqué qu'il faut examiner et régler. Tout d'abord, que signifie l'autodétermination dans le contexte d'États non coloniaux? Quel est le sens du terme « peuples » dans le contexte d'États non coloniaux? C'est une question sur laquelle nous devons de toute évidence nous pencher car elle est importante.

Enfin, mon gouvernement attache beaucoup d'importance au rôle du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que le Conseil a joué un rôle extrêmement important depuis la création de l'ONU en 1945. Cela étant, je pense qu'il est clair pour tout le monde que la structure créée en 1945 n'est plus adaptée à la situation actuelle. Par conséquent, nous devons faire en sorte que le Conseil de sécurité se démocratise. Nous devons veiller à ce que la majorité des pays, en particulier ceux qui sont les plus concernés par les décisions du Conseil de sécurité, comme le Malawi et d'autres pays africains, aient un rôle à jouer au sein du Conseil. C'est pourquoi je tiens à appuyer la position africaine commune, connue sous le nom de consensus d'Ezulwini, qui veut que deux sièges permanents et cinq sièges non permanents du Conseil de sécurité soient attribués à l'Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Surapong Tovichakchaikul, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande.

**M. Tovichakchaikul** (Thaïlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de la délégation du Royaume de Thaïlande, je voudrais vous présenter nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Personnellement, c'est un honneur pour moi de prendre la parole pour la première fois devant cette assemblée des nations du monde. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation dans la conduite des travaux de cet organe.

L'année 2011 est déjà une année de la plus grande importance dans l'histoire contemporaine. L'appel à des réformes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a abouti à des transitions et des soulèvements populaires sans précédent. Le Printemps arabe souligne l'importance des aspirations légitimes des peuples et la nécessité d'y répondre de manière appropriée. À cette époque de la mondialisation, les informations, les idées et les valeurs circulent au-delà des frontières.

En Thaïlande, après une période de troubles politiques, nous avons fait un autre pas en avant dans le cadre de notre processus démocratique. Les élections générales qui se sont tenues le 3 juillet de cette année se sont déroulées dans le calme, ce qui témoigne de la résilience de la démocratie thaïlandaise. Un nouveau Gouvernement a été mis en place, avec un mandat solide que lui a confié le peuple. Le taux de participation électorale a été le plus élevé de toute l'histoire électorale de la Thaïlande. Le Gouvernement du Premier Ministre, M<sup>me</sup> Yingluck Shinawatra, s'emploie avec détermination à réaliser les promesses faites pendant la campagne électorale. En mettant en œuvre des politiques axées sur l'individu, il cherche à mettre en place une infrastructure économique solide, équitable et viable dans le pays. Surtout, le Gouvernement est déterminé à promouvoir la réconciliation et à garantir la primauté du droit en tant que fondement de l'harmonie et de l'unité dans le pays.

En ce qui concerne nos relations extérieures, le Gouvernement s'attachera à améliorer nos relations avec les pays voisins et les pays amis en dehors de la région. Nous allons tout particulièrement nous employer à promouvoir la confiance et le respect mutuel, ce qui est particulièrement important dans la

perspective de l'établissement de la Communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en 2015. Nous allons également renforcer la coopération internationale à tous les niveaux et dans toutes les instances, en particulier avec l'ONU.

La Thaïlande souhaite jouer un rôle responsable et constructif dans l'ordre international actuel. La Thaïlande est convaincue que les trois piliers de l'ONU – la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme – sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ce sont des questions qui doivent être traitées globalement pour réaliser l'objectif ultime de la sécurité humaine pour nos peuples. Ce sont également des questions sur lesquelles la Thaïlande va mettre l'accent dans le cadre de sa coopération avec l'ONU.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la paix et la sécurité, la Thaïlande estime que le thème que vous avez proposé pour le débat général de l'Assemblée générale de cette année, est un thème plus opportun. La médiation est un outil essentiel pour permettre de régler les différends pacifiquement. La naissance récente de la République du Soudan du Sud et son admission rapide à l'Organisation des Nations Unies témoignent de manière évidente du rôle constructif de la médiation et de l'engagement constant de l'ONU en faveur du règlement du conflit. La Thaïlande souhaite la bienvenue au Soudan du Sud au sein de la communauté mondiale et souhaite forger des relations bilatérales et un partenariat de développement avec ce nouvel État.

La Thaïlande est convaincue que le règlement pacifique des conflits est l'approche la plus souhaitable et la moins onéreuse aussi bien en termes de pertes de vies humaines que financièrement. Pour cette raison, la volonté politique demeurera un ingrédient clef sans lequel une telle approche ne peut aboutir.

Soucieuse d'apporter sa contribution, la Thaïlande a activement appuyé les opérations de paix et les missions de maintien de la paix globales des Nations Unies dans plus de 20 endroits de la planète. Nous avons actuellement un bataillon d'infanterie déployé au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Nous avons aussi détaché du personnel de police et militaire dans les missions de maintien de la paix au Timor-Leste et à Haïti et nous nous apprêtons à déployer des officiers dans une opération des Nations Unies au Cachemire. En outre, depuis l'automne 2010, la Thaïlande a

envoyé deux unités spéciales de lutte contre la piraterie participer aux efforts internationaux pour effectuer des patrouilles et protéger les navires contre les attaques de pirates dans la zone du Golfe d'Aden. Ce ne sont là que quelques exemples de ce que nous faisons pour jouer un rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si la stabilité internationale est l'un de nos objectifs primordiaux, la Thaïlande est convaincue que le développement durable constitue l'assise fondamentale d'une paix durable. Le développement durable est un outil essentiel pour l'élimination de la pauvreté et des inégalités, qui sont les causes profondes de l'insécurité. En tant que principe directeur de sa politique socioéconomique, la Thaïlande a depuis longtemps adopté une approche centrée sur l'homme et adhère à la philosophie de l'économie de suffisance de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej, qui est axée sur la modération et l'instauration d'un équilibre entre la croissance économique et la gestion viable des ressources naturelles.

Notre gouvernement s'emploie résolument aussi à garantir, entre autres, des chances égales pour tous, un enseignement primaire et secondaire gratuit et une couverture médicale universelle. Bien que nous ayons atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) plus tôt que prévu, nous cherchons résolument à réaliser les objectifs OMD-Plus. Pour tout dire, nous sommes déterminés à faire en sorte que personne dans la société thaïlandaise ne soit laissé à la traîne.

Pour que le développement durable se réalise, la coopération entre tous les secteurs de la société et les partenariats avec la communauté internationale sont essentiels. La Thaïlande s'est employée activement à promouvoir des partenariats entre les pays développés et les pays en développement, et est prête à servir de passerelle entre les deux groupes dans le cadre d'une coopération triangulaire. Parallèlement, nous continuerons de renforcer la coopération Sud-Sud avec les pays en développement amis, notamment ceux du Mouvement des non-alignés et ceux du Groupe des 77 et la Chine.

La Thaïlande a aussi joué un rôle plus créatif et proactif, de concert avec la communauté internationale, dans divers domaines de développement. Au fil des années, les relations entre l'ONU et la Thaïlande ont évolué pour passer d'une relation traditionnelle

donateur-bénéficiaire à une relation de partenaires en développement.

Ni le développement ni la paix et la sécurité ne peuvent être durables si le respect des droits de l'homme ne suit pas. La Thaïlande croit fermement que les droits de l'homme représentent réellement des valeurs universelles. Le respect des droits de l'homme doit être un principe fondamental de toute société. Pour la Thaïlande, les questions relatives aux droits de l'homme sont au cœur de notre programme de politique nationale et étrangère. Pour ce qui est de la politique étrangère, la Thaïlande s'efforce de jouer un rôle constructif aux niveaux régional et international, en particulier grâce à notre statut de membre du Conseil des droits de l'homme. Durant sa présidence du Conseil, la Thaïlande a assumé avec fierté la tâche essentielle consistant à réexaminer les méthodes de travail et les activités du Conseil pour renforcer son utilité et sa crédibilité. Cela était particulièrement important pour régler des situations de droits de l'homme urgentes de manière plus rapide et plus efficace.

Chaque gouvernement doit trouver ses propres solutions et évoluer à son propre rythme en fonction de sa situation de ses circonstances particulières. En attendant, il appartient à la communauté internationale d'appuyer et d'encourager un dialogue et un engagement constructifs avec les pays concernés, tout en respectant leur souveraineté, leur intégrité territoriale et la volonté de leur population. Cet appui et ce dialogue doivent viser à renforcer la capacité des États à remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme. Il importe ici, de l'avis de la Thaïlande, de trouver un terrain d'entente sur l'utilité de la coopération technique pour renforcer les droits de l'homme. Nous avons engagé des consultations sur une initiative visant à renforcer l'efficacité de l'action du Conseil des droits de l'homme pour fournir une coopération technique aux pays qui en ont besoin. La Thaïlande espère que cette initiative bénéficiera du large appui des pays de toutes les régions représentées au Conseil.

Grâce à son sincère engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, la Thaïlande est déterminée à continuer de jouer un rôle constructif au Conseil. À cet égard, nous nous représenterons avec fierté aux élections du Conseil pour 2015-2017. Continuant à renforcer sa participation au Conseil des droits de l'homme en sa qualité de membre, la Thaïlande est déterminée à

contribuer davantage aux travaux sur les droits de l'homme et à renforcer les droits des groupes vulnérables, aussi bien chez elle qu'à l'étranger. Nous accordons une attention particulière à ces groupes, qu'il s'agisse d'enfants, de femmes, d'handicapés ou de personnes âgées.

Notre action est notable par exemple dans le domaine des droits des femmes. En décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) (résolution 65/229), sur la base d'une initiative de S. A. R. la Princesse Bajrakitiyabha. Les Règles visent à renforcer les droits fondamentaux des femmes détenues dans les systèmes de justice pénale, par une sensibilisation aux comportements sexistes et aux besoins spécifiques des femmes. La Thaïlande est déterminée à promouvoir l'application des Règles de Bangkok partout dans le monde et espère pouvoir continuer de travailler de près avec toutes les parties prenantes concernées. En outre, la récente élection pour la première fois dans le pays d'une femme au poste de Premier Ministre confirme que la société thaïlandaise est ouverte aux femmes et que nous continuons de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Il est évident d'après tout ce que j'ai dit que l'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire de la politique étrangère de la Thaïlande, et que la Thaïlande a joué un rôle actif dans les trois piliers des Nations Unies. Paix et sécurité, développement et droits de l'homme sont véritablement inséparables et devraient être renforcés simultanément. Étant donné son expérience et ses contributions continues aux trois piliers, en particulier au maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Thaïlande a présenté sa candidature à un siège non-permanent au Conseil de sécurité pour 2017-2018. Nous comptons sur l'appui de nos amis au sein de l'Organisation des Nations Unies à ce propos. Nous sommes convaincus qu'occuper un tel siège nous permettra de remplir notre engagement à collaborer étroitement et de manière constructive avec tous les Membres de l'ONU. Relevons ensemble ce défi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bako Arifari, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la francophonie et des Béninois de l'extérieur de la République du Bénin.

**M. Bako Arifari** (Bénin) : Je voudrais, avant tout propos, vous adresser, Monsieur Al-Nasser, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection comme Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Je profite de cette heureuse occasion pour renouveler mes chaleureuses félicitations à S. E. M. Ban Ki-moon pour sa brillante reconduction comme Secrétaire général de l'ONU. Je lui garantis la pleine coopération du Gouvernement béninois, ainsi que le soutien personnel du Chef de l'État dans la poursuite de l'œuvre gigantesque de modernisation de l'ONU qu'il a entamée depuis son arrivée à la tête de l'Organisation.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à S. E. M. Joseph Deiss pour la façon magistrale avec laquelle il s'est acquitté de sa mission en tant que Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais saluer le choix du thème de cette soixante-sixième session, intitulé « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Il marque une reconnaissance de l'importance de la pratique du dialogue et de la responsabilité des tierces parties dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Les conflits, crises et autres guerres ont joué un rôle majeur dans les difficultés que connaît la communauté humaine. Ils font régresser les États pauvres dont les efforts sont souvent annihilés par la violence aveugle, aussi meurtrière que destructrice.

Cet intérêt légitime pour le recours à la médiation devrait être le catalyseur d'une prise de conscience par les parties prenantes dans toutes les régions du monde de la nécessité d'accorder une plus grande importance au dialogue dans la recherche de solutions aux problèmes tant au plan national que dans les relations interétatiques bilatérales, régionales ou internationales.

À cet égard, il y a lieu de se féliciter du partenariat existant entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de la conduite des missions politiques spéciales qui sont des cadres privilégiés de médiation. Les partenariats de ce type permettent d'éviter les doublons, la duplication souvent concurrentielles des actions de médiation – toutes choses qui finissent par vouer à l'échec les médiations.

Pour sa part, le Bénin, qui doit beaucoup aux vertus du dialogue, a très tôt perçu l'importance de cet outil dans la prévention et le règlement des crises au plan national. À cet égard, il me paraît opportun de porter à l'attention de la communauté internationale que le Gouvernement béninois a fait de la question de la médiation une préoccupation de premier ordre dans son programme d'action. C'est dans ce cadre qu'il a institué un Bureau du Médiateur de la République. Il y a lieu de se féliciter de la création au niveau régional de l'Association des Médiateurs de la République dont la présidence est échue au Bénin, puisque la plupart des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine se sont dotés de cet important outil de préservation de la paix.

Peut-être devons nous aller encore plus loin en instituant des corps civils de médiation et restauration de la paix, dont les membres seraient chargés de pénétrer les groupes belligérants pour rétablir le dialogue entre eux et les amener à régler leur différends par des moyens pacifiques.

L'état du monde devrait nous faire prendre conscience de l'impérieuse nécessité de renforcer le multilatéralisme pour éviter le naufrage collectif, si des solutions appropriées et consensuelles ne sont pas très vite trouvées aux problèmes internationaux qui secouent le monde de nos jours. Au plan national, nous avons besoin de plus de cohésion entre les forces vives et de plus de détermination dans les actions visant l'élimination des obstacles qui entravent le développement. Lorsqu'il s'agit de préserver les institutions démocratiques, lorsque les valeurs fondamentales de la Charte sont en jeu, l'ONU doit être au devant de la scène pour assumer pleinement les responsabilités de la communauté internationale.

En cette matière, l'impartialité ne peut pas être synonyme d'une neutralité incompréhensible, qui ferait de l'Organisation un témoin passif du triomphe des voies de fait sur les voies de droit. Je voudrais remercier le Secrétaire général pour les choix courageux qu'il a dû opérer.

Au Bénin, la démocratie a été consolidée avec l'engagement indéfectible de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la transparence électorale par le soutien apporté à l'élaboration d'une liste électorale permanente informatisée qui a fermé la porte aux manipulations et autres manœuvres frauduleuses permettant ainsi de garantir la vérité des résultats des urnes dans notre pays.

Fort de ce succès de la jeune démocratie béninoise, le Gouvernement de mon pays s'efforce de consolider la gouvernance concertée tant au niveau national qu'au niveau local, pour maximiser l'impact des ressources mobilisées et affectées à la promotion du bien-être de tous les citoyens du pays. Dans cette optique, des réformes profondes ont été mises en route pour la refondation de l'État, et qui visent à débarrasser le pays des incohérences structurelles et comportementales qui entravent la fonctionnalité de l'appareil étatique dans l'exercice des charges régaliennes.

Le renforcement des institutions démocratiques et le rééquilibrage de leur pouvoirs est au centre du projet de relecture de la Constitution qui est actuellement en discussion. Cette relecture ne doit en aucun cas concerner les principaux verrous garants de l'alternance au pouvoir, à savoir le nombre de mandats du Président de la République, strictement limité à deux, et le critère d'âge de 70 ans au-delà duquel nul ne peut être candidat à la magistrature suprême au Bénin.

La lutte contre la corruption est un aspect essentiel de cet effort de rationalisation de l'appareil de l'État. L'adoption d'une nouvelle loi sur la lutte contre la corruption à la fin du mois d'août 2011, s'inscrit dans cette dynamique nationale de la transparence dans la gestion des ressources de l'État et du combat résolu engagé contre les pratiques concourant à la privation des citoyens de la pleine jouissance du fruit de leur labeur. Cette nouvelle loi permet mieux que par le passé de réprimer les différentes formes d'enrichissement illicite, en ce sens que, désormais, c'est à l'accusé de justifier la source de ses richesses et non à l'accusateur. Il s'agit d'une révolution dans le dispositif juridique et législatif au Bénin.

Au plan mondial, nous croyons aux vertus du multilatéralisme. C'est pourquoi nous avons besoin davantage d'une ONU à qui doit être conféré un rôle plus affirmé dans la gouvernance mondiale, une ONU qui sera le fer de lance et le leader des actions destinées à la promotion, dans un cadre inclusif, de solutions globales et durables aux crises de tout genre qui agitent le monde, et qui ont des répercussions directes sur les droits de l'homme.

Le Gouvernement béninois, tout au long de son mandat au Conseil des droits de l'homme, entend œuvrer, en collaboration avec les autres membres du Conseil, pour la promotion et la protection des droits

de l'homme universellement reconnu, dans un esprit de coopération. Le Bénin croit fermement à l'universalité, l'indivisibilité et à l'interdépendance de tous les droits de l'homme. Il a foi en la coopération internationale comme le moyen le plus efficace de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme universellement reconnus.

Reconnaissons-le, des efforts soutenus ont été déployés au cours de ces dernières années, tant au niveau de chacun de nos pays que collectivement, à travers les organisations internationales, régionales et universelles, pour maîtriser les conséquences des crises multiformes qui affectent le monde et particulièrement les pays en développement, à savoir : les crises alimentaire, énergétique, financière, économique et environnementale.

Mais la situation économique internationale reste morose et empreinte d'incertitudes. En effet, la reprise économique internationale tant attendue reste encore lente et très fragile tandis que se poursuivent les turbulences financières et boursières sur le marché international.

Aujourd'hui encore, plus des deux tiers des 800 millions de personnes des pays les moins avancés (PMA) vivent dans la pauvreté et les indicateurs économiques au niveau de ces pays, qui ont réalisé de prodigieux efforts et consenti de lourds sacrifices pour sortir du sous-développement, incitent à beaucoup de prudence par rapport à la réalisation, en 2015, des objectifs du Millénaire pour le développement.

Mais, malgré ce tableau économique peu reluisant, nous devons persévérer dans les efforts pour continuer d'assurer à nos pays des progrès dans les domaines de la bonne gouvernance, du développement, de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'enseignement primaire pour tous et de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Les pays en développement, notamment les PMA, ont plus que jamais besoin du transfert de technologies modernes pour accroître et diversifier leurs productions, prendre une part plus substantielle au commerce international et édifier les infrastructures nécessaires à leur développement. Les pays développés et les pays du Sud qui connaissent un essor économique considérable devraient mettre en place des facilités à cet effet, comme il a été convenu lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul, en Turquie, du 9 au 13 mai 2011. Le nouveau Plan d'action adopté à cette

conférence traduit bien notre ambition commune de réaliser le passage de la moitié de ces pays à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, d'ici à 2020.

Mais aussi nobles soient-ils, les objectifs envisagés dans le Plan d'action d'Istanbul ne peuvent être atteints sans le respect des engagements qui ont été pris. C'est pourquoi, malgré les difficultés cycliques qui caractérisent la situation économique mondiale, nous devons rester fermes dans notre volonté d'aller de l'avant.

Il n'y a pas d'accompagnement financier stable des efforts de développement des PMA sans sources stables de financement. C'est pourquoi, le Gouvernement béninois appuie fortement l'initiative des financements innovants pour le développement. Dès lors, nous invitons les pays du Groupe des Vingt à se pencher avec esprit de suite sur cette initiative, afin que la taxation des transactions financières soit une réalité tangible dans les semaines et mois à venir.

Les menaces liées aux effets des changements climatiques, en particulier la dégradation continue de l'environnement et la sécheresse, source de famine dans certaines parties de l'Afrique, et la récurrence des catastrophes naturelles hypothèquent lourdement les perspectives d'avenir des PMA.

Aussi le Bénin se félicite-t-il des préparatifs engagés par l'Organisation des Nations Unies pour la tenue de la Conférence Rio+20, prévue au Brésil en juin 2012. Nous espérons que ces assises déboucheront sur des décisions et des mesures hardies, à la hauteur des périls qui nous guettent.

Les menaces qui entravent nos ambitions proviennent aussi d'autres facteurs comme la recrudescence de la criminalité transnationale organisée, qui est tout aussi pernicieuse. Mon pays, le Bénin, est devenu ces derniers mois, la cible d'actes de piraterie d'une gravité et d'une violence extrêmes, de vols à main armée en mer, d'afflux de la drogue et de faux médicaments. Ces fléaux n'épargnent pas les autres pays du golfe de Guinée qui sont également affectés à des degrés divers. Nous sommes particulièrement inquiets non seulement en raison de l'escalade du nombre d'attaques et des moyens de plus en plus sophistiqués employés mais aussi et surtout par l'extension du rayon d'action des pirates, et par l'effet immédiat de ces attaques sur les activités portuaires de notre pays.

Cette situation vient compliquer les efforts du Bénin pour trouver les moyens de faire face aux difficultés économiques et financières liées aux chocs extérieurs dont les conséquences se font durement ressentir sur les économies des pays de petite taille, comme le nôtre. Cette situation entrave gravement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans mon pays. Le Gouvernement béninois s'emploie de concert avec son voisin, le Nigéria, à la mobilisation des pays de la sous-région du golfe de Guinée pour une réponse coordonnée par l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche régionale que préfigurent les manœuvres conjointes à lancer à brève échéance par les Forces armées béninoises et nigérianes, le long des côtes béninoises.

J'en appelle à la solidarité agissante accoutumée des États qui ont de l'expertise dans le domaine de la conduite des opérations maritimes pour nous venir en aide puisque les moyens dont nous disposons sont dérisoires face à l'ampleur de la menace. Car, à l'évidence, la lutte contre la piraterie nécessite des moyens techniques et financiers qu'un État en développement ne peut supporter seul. C'est également le lieu de remercier les États-Unis, la France, la Chine, ainsi que les autres États qui ont fait montre d'une solidarité spontanée à l'égard du Bénin.

Les questions auxquelles il faut trouver des solutions ne cessent de devenir plus complexes. L'Organisation des Nations Unies doit constamment améliorer sa capacité de cerner de près les défis de l'humanité et d'aider les États à formuler des réponses appropriées préservant de manière équilibrée les intérêts de toutes les parties prenantes, comme preuve de son efficacité et de son efficience.

Dans le même esprit, les négociations pour une réforme du Conseil de sécurité doivent être intensifiées avec l'adoption d'un calendrier précis pour leur aboutissement et pour la crédibilité de l'exercice. J'ai le sentiment que l'année 2015 peut être perçue comme une date butoir pour l'achèvement des négociations et la mise en place d'un Conseil de sécurité inclusif et où aura été réparée l'injustice historique faite à l'Afrique quant à sa représentation permanente dans cet organe coiffant le système de sécurité collectif établi par la Charte des Nations Unies.

Le Bénin dit non, encore non et trois fois non! Il est temps de mettre fin à cette injustice intolérable qui exclut un continent entier, le seul, l'Afrique, de

l'instance suprême de décision sur la sécurité internationale.

L'aboutissement de la réforme du Conseil de sécurité induira, j'en suis convaincu, plus de confiance et moins de suspicion dans la gestion des grands problèmes contemporains dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays a toujours plaidé pour un renforcement de la prévention des conflits comme un moyen d'assurer à moindre coût la paix et la sécurité internationales. Les efforts servant cet objectif doivent être poursuivis sans relâche.

La prévention inclut également une prise en charge plus efficace des jeunes pour les préparer à la responsabilité, les protéger contre les risques qu'ils courent et canaliser leurs énergies vers la participation au développement de leur pays, car il importe de lever les obstacles qui freinent ou empêchent leur épanouissement et les dévient vers des comportements à risques de toutes sortes préjudiciables à l'ordre public et à la stabilité des États.

C'est pour cela que le Gouvernement de mon pays s'est fermement engagé en faveur de la tenue de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse. Maintenant que cette Réunion s'est tenue, nous devons tout mettre en œuvre pour que ses conclusions sur la jeunesse soient traduites dans les plus brefs délais en actions concrètes. Le grand intérêt manifesté par les jeunes à travers le monde pour cette Réunion de haut niveau traduit la volonté d'une plus grande implication des jeunes dans la recherche de solutions idoines aux problèmes de l'humanité.

Aussi le Gouvernement de mon pays estime-t-il qu'il serait utile d'organiser tous les ans ou tous les deux ans une Audience des jeunes par l'Organisation des Nations Unies qui permettra aux jeunes venant du monde entier de se pencher sur un sujet donné, avec une large participation des délégués jeunes et des jeunes leaders des organisations non gouvernementales. Une telle mobilisation régulière de la jeunesse mondiale dans le creuset de l'Organisation des Nations Unies permettrait de rendre notre Organisation universelle plus inclusive et plus proche de nos peuples.

Pour nous au Bénin, et je cite le Président de la République, M. Boni Yayi, « il ne fait aucun doute que seules les sociétés qui donnent des chances valorisantes à la jeunesse pourront surmonter les défis à venir ».

Le Bénin a abrité, du 16 au 20 novembre 2010, un symposium international sur le cinquantenaire des indépendances africaines. Cette rencontre a abouti à l'élaboration d'un document d'importance historique, intitulé « Manifeste du cinquantenaire », que l'Union africaine a adopté comme document de référence pour la renaissance du continent africain, à l'occasion de son dernier sommet, tenu à Malabo (Guinée équatoriale) les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

Ce Manifeste du cinquantenaire trace, dans le contexte de la mondialisation, des perspectives heureuses en ce qui concerne les défis qui interpellent le continent africain dans les 50 prochaines années et qui requièrent de nouvelles approches de partenariat pour la promotion du développement, ainsi qu'une action collective plus efficace pour la renaissance de l'Afrique. Je forme le vœu ardent que ce Manifeste du cinquantenaire soit également internalisé par l'Organisation des Nations Unies, de façon à induire une synergie et une meilleure coordination des actions de mobilisation de la communauté internationale pour le développement économique des États africains, répondant ainsi aux aspirations légitimes des peuples du continent.

Pour conclure, je voudrais faire remarquer que l'histoire récente nous enseigne que les plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales proviennent des peuples longtemps frustrés. La question palestinienne fait de la nation arabe une nation frustrée. Les Nations Unies ont aujourd'hui les moyens de trouver une solution juste et durable au problème palestinien et elles ne doivent pas se dérober à leur responsabilité historique.

Oui à l'existence d'un État palestinien libre et indépendant vivant dans une coexistence pacifique avec l'État d'Israël! Le Bénin apporte son soutien sans faille à cette solution d'une terre et deux États et invite le Conseil de sécurité à faciliter l'avènement rapide de cette solution pour soulager le peuple palestinien des multiples souffrances qui jalonnent son quotidien.

Nous croyons en la vertu de la médiation, et le choix de cette option, comme moyen de résoudre les différends dans le monde au cours de cette soixante-sixième session de l'Assemblée générale, est l'occasion de la dernière chance pour les deux parties de reprendre langue en toute responsabilité pour qu'une paix des braves s'instaure enfin durablement au Moyen-Orient et dans le monde. Cette paix que nous appelons de tous nos vœux doit se bâtir sur le respect

universel des principes cardinaux et des valeurs fondamentales contenues dans la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Dominique Mamberti, Secrétaire de l'État observateur du Saint-Siège chargé des relations avec les États.

**L'archevêque Mamberti** (Saint-Siège): En premier lieu, j'ai le plaisir de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Je vous assure de la pleine et sincère collaboration du Saint-Siège. Mes félicitations s'étendent aussi au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui, au cours de cette session, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, débutera son second mandat. Je voudrais également saluer cordialement la délégation du Soudan du Sud, devenu le cent quatre-vingt-treizième État Membre de l'Organisation en juillet dernier.

Comme chaque année, le débat général offre l'occasion d'affronter les principales questions qui préoccupent l'humanité en recherche d'un avenir meilleur pour tous. Les défis posés à la communauté internationale sont nombreux et difficiles. Ils mettent toujours plus en lumière la profonde interdépendance existant à l'intérieur de la famille des nations, qui voit dans l'ONU un instrument important, malgré ses limites, dans l'identification et la mise en œuvre des solutions aux principaux problèmes internationaux.

Dans ce contexte, sans vouloir être exhaustif, ma délégation entend s'arrêter sur quelques défis prioritaires, afin que le concept de « famille des nations » se concrétise toujours davantage.

Le premier défi est d'ordre humanitaire. C'est celui qui interpelle la communauté internationale tout entière, ou mieux, la famille des nations, à prendre soin de ses composantes les plus faibles. Dans certaines parties du monde, comme dans la Corne de l'Afrique, nous sommes malheureusement en présence d'urgences humanitaires graves qui provoquent l'exode dramatique de millions de personnes, en majorité des femmes et des enfants, avec un nombre élevé de victimes de la sécheresse, de la faim et de la malnutrition.

Le Saint-Siège désire renouveler son appel, plusieurs fois exprimé par le pape Benoît XVI, à la communauté internationale pour amplifier et soutenir les politiques humanitaires dans de telles zones et

influer concrètement sur les différentes causes qui en accroissent la vulnérabilité.

Ces urgences humanitaires portent à souligner la nécessité de trouver des formes novatrices pour mettre en œuvre le principe de la responsabilité de protéger, au fondement de laquelle se trouvent la reconnaissance de l'unité de la famille humaine et l'attention pour la dignité innée de chaque homme et de chaque femme. Comme on le sait, un tel principe se réfère à la responsabilité de la communauté internationale d'intervenir dans des situations dans lesquelles les gouvernements ne peuvent pas à eux seuls, ou ne veulent pas, s'acquitter du devoir premier qui leur incombe de protéger leur population des violations graves des droits de l'homme, comme aussi des conséquences des crises humanitaires. Si les États ne sont pas en mesure de garantir une telle protection, la communauté internationale doit intervenir avec les moyens juridiques prévus par la Charte des Nations Unies et par d'autres instruments internationaux.

Le risque que ledit principe puisse être invoqué dans certaines circonstances comme un motif commode pour l'usage de la force militaire est toutefois à rappeler. Il est bon de redire que même l'usage de la force conforme aux règles des Nations Unies doit être une solution limitée dans le temps, une mesure de véritable urgence qui est accompagnée et suivie par un engagement concret de pacification.

Ce dont il y a besoin, par conséquent, pour répondre au défi de la responsabilité de protéger, c'est d'une recherche plus profonde des moyens de prévenir et de gérer les conflits, en explorant toutes les voies diplomatiques possibles, à travers la négociation et le dialogue constructif, et en prêtant attention et encouragement même aux plus faibles signes de dialogue ou de désir de réconciliation de la part des parties impliquées.

La responsabilité de protéger doit s'entendre non seulement en termes d'intervention militaire, qui devrait représenter le tout dernier recours, mais, avant tout, comme un impératif pour la communauté internationale d'être unie face aux crises et de créer des instances pour des négociations correctes et sincères, pour soutenir la force morale du droit, pour rechercher le bien commun et pour inciter les gouvernements, la société civile et l'opinion publique à trouver les causes et à offrir des solutions aux crises de toutes sortes, en agissant en étroite collaboration et solidarité avec les populations touchées et en ayant toujours à cœur, par-

dessus tout, l'intégrité et la sécurité de tous les citoyens.

Il est donc important que la responsabilité de protéger, entendue en ce sens, soit le critère et la motivation qui sous-tendent tout le travail des États et de l'Organisation des Nations Unies pour restaurer la paix, la sécurité et les droits de l'homme. D'ailleurs, l'histoire longue et généralement réussie des opérations de maintien de la paix et les initiatives plus récentes de consolidation de la paix peuvent offrir des expériences valables pour concevoir des modèles de mise en œuvre de la responsabilité de protéger dans le plein respect du droit international et des intérêts légitimes de toutes les parties impliquées.

Le respect de la liberté religieuse est la voie fondamentale pour la consolidation de la paix, la reconnaissance de la dignité humaine et la sauvegarde des droits de l'homme. C'est le second défi sur lequel je voudrais m'arrêter.

Les situations dans lesquelles le droit à la liberté religieuse est lésé ou nié aux croyants de diverses religions, sont malheureusement nombreuses; on observe une augmentation de l'intolérance pour motifs religieux, et on constate que les chrétiens sont actuellement le groupe religieux qui subit le plus grand nombre de persécutions à cause de sa foi.

Le manque de respect de la liberté religieuse représente une menace pour la sécurité et la paix et empêche la réalisation d'un authentique développement humain intégral. Le poids particulier d'une religion déterminée dans une nation ne devrait jamais impliquer que les citoyens appartenant à d'autres confessions soient discriminés dans la vie sociale ou, pire encore, que soit tolérée la violence contre ceux-ci. À ce propos, il est important qu'un engagement commun à reconnaître et à promouvoir la liberté religieuse de chaque personne et de chaque communauté soit favorisé par un dialogue interreligieux sincère, promu et mis en œuvre par les représentants des différentes religions et appuyé par les gouvernements et par les instances internationales.

Je renouvelle aux autorités civiles et aux chefs religieux l'appel préoccupé du Saint-Siège afin que soient adoptées des mesures efficaces pour la protection des minorités religieuses là où elles sont menacées, et afin que partout, les croyants de toutes confessions puissent vivre en sécurité et continuer à apporter leur contribution à la société dont ils sont membres.

Pensant à la situation dans certains pays, je voudrais redire, en particulier, que les chrétiens sont des citoyens au même titre que les autres, liés à leur patrie et fidèles à tous leurs devoirs nationaux. Il est normal qu'ils puissent jouir de tous les droits de citoyenneté, de la liberté de conscience et de culte, de la liberté dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation et dans l'usage des moyens de communication.

D'autre part, il y a des pays où bien qu'on accorde une grande importance au pluralisme et à la tolérance, paradoxalement, on tend à considérer la religion comme un facteur étranger à la société moderne, voire déstabilisant, en cherchant par divers moyens à la marginaliser et à en empêcher toute influence dans la vie sociale.

Mais comment peut-on nier la contribution des grandes religions du monde au développement de la civilisation? Comme l'a souligné le pape Benoît XVI, la recherche sincère de dieu a porté à un plus grand respect de la dignité de l'homme. Par exemple, les communautés chrétiennes, avec leurs patrimoines de valeurs et de principes, ont fortement contribué à la prise de conscience des personnes et des peuples par rapport à leur propre identité et dignité ainsi qu'à la conquête des institutions de l'état de droit et à l'affirmation des droits de l'homme et de ses devoirs correspondants. Dans une telle perspective, il est important que les croyants, aujourd'hui comme hier, se sentent libres d'offrir leur contribution à la promotion d'un juste ordonnancement des réalités humaines, non seulement par un engagement responsable au niveau civil, économique et politique, mais aussi par le témoignage de leur charité et de leur foi.

Un troisième défi que le Saint-Siège voudrait porter à l'attention de cette assise concerne la prolongation de la crise économique et financière mondiale.

Nous savons tous qu'un élément fondamental de la crise actuelle est le déficit d'éthique dans les structures économiques. L'éthique n'est pas un élément externe à l'économie, et l'économie est sans avenir si elle ne porte en soi l'élément moral. En d'autres termes, la dimension éthique est fondamentale pour affronter les problèmes économiques. L'économie ne fonctionne pas seulement par une autorégulation du marché, et encore moins par des accords qui se limitent à concilier les intérêts des plus puissants.

L'économie a besoin d'une raison d'être éthique afin de fonctionner pour l'homme. L'idée de produire des ressources et des biens, c'est-à-dire l'économie, et de les gérer d'une manière stratégique, c'est-à-dire politique, sans chercher par les mêmes actions à faire le bien, c'est-à-dire sans éthique, s'est révélée être une illusion ingénue ou cynique, toujours fatale. Par ailleurs, chaque décision économique a une conséquence morale.

L'économie a donc besoin de l'éthique pour son fonctionnement correct; non d'une éthique quelconque, mais bien d'une éthique centrée sur la personne et capable d'offrir des perspectives aux nouvelles générations. Les activités économiques et commerciales orientées vers le développement devraient être capables de diminuer effectivement la pauvreté et d'alléger les souffrances des plus démunis.

Le Saint-Siège encourage dans ce sens le renforcement de l'aide publique au développement, en conformité avec les engagements pris par le Groupe des Huit à Gleneagles, et ma délégation a l'espoir que les discussions sur ce thème à l'occasion du prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement portent les résultats espérés.

D'autre part, le Saint-Siège a souligné plusieurs fois l'importance d'une réflexion nouvelle et approfondie sur le sens de l'économie et de ses objectifs, ainsi que d'une révision clairvoyante de l'architecture financière et commerciale globale pour en corriger les dysfonctionnements et les distorsions. Cette révision des règles économiques internationales doit s'insérer dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau modèle global de développement. En réalité, l'état de santé écologique de la planète l'exige; et le requiert surtout la crise culturelle et morale de l'homme, dont les symptômes sont évidents partout dans le monde depuis longtemps.

Cette réflexion doit inspirer aussi les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, du mois de juin prochain, dans la conviction que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable », comme il est affirmé dans le principe 1 de la Déclaration de Rio de 1992.

Le sens de la responsabilité et la sauvegarde de l'environnement devraient être guidés par la conscience d'être une famille des nations. L'idée de famille évoque immédiatement quelque chose de plus que les relations simplement fonctionnelles ou les

simples convergences d'intérêts. Une famille est par sa nature une communauté fondée sur l'interdépendance, sur la confiance mutuelle, sur l'entraide et le respect sincère. Son plein développement se base non sur la suprématie du plus fort, mais sur l'attention au plus faible et marginalisé, et sa responsabilité s'étend aux générations futures. Le respect pour l'environnement devrait nous rendre plus attentifs aux besoins des peuples plus défavorisés; il devrait créer une stratégie pour un développement centré sur les personnes, favorisant la solidarité et la responsabilité à l'égard de tous, y compris des générations à venir.

Cette stratégie ne peut que bénéficier de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, prévue en 2012. Un commerce des armes qui n'est pas réglementé ni transparent a d'importantes répercussions négatives. Il freine le développement humain intégral, augmente les risques de conflits, surtout internes, et d'instabilité, et promeut une culture de violence et d'impunité souvent liée aux activités criminelles, dont le trafic de drogue, la traite des êtres humains et la piraterie, qui constituent toujours plus de graves problèmes internationaux.

Les résultats de l'actuel processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes seront un test de la volonté réelle des États d'assumer leur responsabilité morale et juridique dans ce domaine. La communauté internationale doit se préoccuper de parvenir à un traité sur le commerce des armes qui soit effectif et applicable, consciente du grand nombre de ceux qui sont affectés par le commerce illégal des armes et des munitions et de leurs souffrances. En effet, le but principal du traité devrait être non seulement celui de réguler le commerce des armes classiques et de faire obstacle au marché noir, mais aussi et surtout celui de protéger la vie humaine et de construire un monde plus respectueux de la dignité humaine.

De fait, c'est sa contribution à la construction d'un monde plus respectueux de la dignité humaine qui démontrera la capacité effective de l'ONU à remplir sa mission, qui a pour but d'aider la famille des nations à poursuivre des objectifs communs de paix, de sécurité et d'un développement intégral pour tous.

La pensée du Saint-Siège va aussi vers les événements qui se déroulent dans certains pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Je voudrais renouveler ici l'appel du Saint-Père Benoît XVI afin que tous les citoyens, en particulier les jeunes, mettent tout en œuvre pour promouvoir le bien commun et pour

construire des sociétés où la pauvreté soit vaincue et où tout choix politique soit inspiré par le respect pour la personne humaine; des sociétés dans lesquelles la paix et la concorde triompheront sur la division, la haine et la violence.

Une dernière observation concerne la demande de reconnaissance de la Palestine comme État Membre de l'Organisation des Nations Unies, présentée ici-même le 23 septembre par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. Le Saint-Siège considère cette initiative dans la perspective des tentatives de trouver une solution définitive, avec l'appui de la communauté internationale, à la question déjà traitée par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947. Ce document fondamental pose la base juridique pour l'existence de deux États. L'un d'entre eux a déjà vu le jour, alors que l'autre n'a pas encore été constitué, bien que près de 65 ans se soient passés.

Le Saint-Siège est convaincu que si on veut la paix, il faut savoir adopter des décisions courageuses. Il souhaite que les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies prennent une décision qui aide à mettre en œuvre effectivement l'objectif final, c'est-à-dire la réalisation du droit des Palestiniens d'avoir leur propre État indépendant et souverain et du droit des Israéliens à la sécurité, les deux États étant munis de frontières reconnues internationalement.

La réponse des Nations Unies, quoi qu'il en soit, ne constituera pas une solution complète et l'on ne pourra atteindre la paix durable que par des négociations de bonne foi entre Israéliens et Palestiniens, évitant actions ou conditions qui contredisent les déclarations de bonne volonté. Le Saint-Siège, par conséquent, exhorte les parties à reprendre les négociations avec détermination et adresse un pressant appel à la communauté internationale afin qu'elle accroisse son engagement et stimule sa créativité et ses initiatives, pour qu'on arrive à une paix durable, dans le respect des droits des Israéliens et des Palestiniens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, cet après-midi, l'Assemblée générale va clore le débat général, point 8 de l'ordre du jour. J'ai l'intention de présenter, à la fin de cette séance, quelques observations finales.

*La séance est levée à 13 h 30.*